

**VILLE DE NEUCHÂTEL**  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
**39<sup>e</sup> SEANCE**

**38<sup>e</sup> période administrative 2020-2024**

**Année 2023-2024**

---

**Lundi 10 juin 2024, à 18h30**  
**Hôtel de Ville, Salle du Conseil général**

Présidence de Mme Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), présidente.

Sont présents 37 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), François Chédel (VPS/solidaritéS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Greillat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Ariane Huguenin (Soc), Claire Hunkeler (Soc), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Loïc Muhlemann (Soc), Marine Mühlethaler (PLR), Patrice Neuenschwander (Soc), Philipp Niedermann (VL), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier (VPS/ Les Vert-e-s), Sarah Pearson Perret (VL), Thomas Perret (VPS/POP), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Jean-Luc Richard (VPS/Les Vert-e-s), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Mario Vieira (PLR), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présents 2 suppléants du Conseil général : Flavio Principi (VPS/Les Vert-e-s), Jean-Claude Borel (PLR).

Sont excusés 4 membres du Conseil général : Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Alexandre Brodard (PLR), Marie-Emilienne Perret (VPS/Les Vert-e-s), Pierre-Yves Jeannin (VL).

Le Conseil communal est représenté par M. Mauro Moruzzi (VL) président, M. Didier Boillat (PLR) vice-président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR), M. Thomas Facchinetti (Soc) et Mme Nicole Baur (Les Vert-e-s).

## **PROCÈS-VERBAL**

Les procès-verbaux des 37<sup>e</sup> et 38<sup>e</sup> séances, des 18 mars et 29 avril 2024, disponibles sur le site internet de la Ville, sont adoptés, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la fin de la législature.

## **LECTURE DE PIÈCES**

A ce chapitre, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer** mentionne :

1. Invitation à une visite du réaménagement des Jeunes-Rives.
2. Rapport d'activité 2023 du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel.

## **Communiqués de presse**

- Du Conseil communal intitulé « Une maison de la Ville occupée à Serrières : discussions en cours pour créer un lieu de sociabilité ».
- Du Conseil communal intitulé « La Fête des voisin-e-s va bientôt commencer, rejoignez le mouvement ! »
- Du Conseil communal intitulé « Les comptes 2023 de la Ville de Neuchâtel montrent la voie vers des finances saines et durables ».
- Du Service de la communication intitulé « Des rendez-vous pour vivre au plus près de la nature ».
- Du Service de la communication intitulé « La gauche remporte l'élection au Conseil communal de Neuchâtel ».
- Du Service de la communication intitulé « Coup de projecteur sur Alter Connexion qui a accompagné plus de 1'000 jeunes dans leur intégration ».
- Du Conseil communal intitulé « Clos-de-Serrières 25 : convention signée entre la Ville et l'association Neuchâtel Art et Patrimoine ».
- Du Conseil communal intitulé « NIFFF 2024 : NIFFF invasion explore les mille facettes du fantastique au cœur de la cité ».
- Du Conseil communal intitulé « Le Conseil communal élu pour la législature 2024-2028 a procédé à la répartition des dicastères et désigné sa présidence ».
- Du Conseil communal intitulé « Pour la première fois de son histoire, le MEN sera dirigé par une femme ».

- Du Service de la communication intitulé « Le temps incertain n'a pas découragé une majorité de voisines et de voisins qui se sont retrouvés pour faire la fête ! ».

## **ORDRE DU JOUR**

### **A. Rapports**

- 24-007/ Rapports du Conseil communal et de la Commission  
24-201 financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice  
2023

### **B. Autres objets**

- 24-601 Interpellation du groupe PLR intitulée « Hâte-toi lentement  
– Stop au dogmatisme du 30 km/h ! »
- 24-602 Interpellation du groupe socialiste intitulée « Rénover plutôt  
que démolir et reconstruire l'immeuble du Faubourg du Lac  
27 »

### **C. Hommages**

#### **Pour mémoire**

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté  
visant à préserver, aménager et développer les parcs et  
espaces publics dans les quartiers de la Ville de  
Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la  
1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2019*

*Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal  
et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général  
du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision  
du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le  
9 mars 2021.*

*D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au  
rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de  
la révision du PAL.*

- 22-401 Proposition du groupe vert-libéral intitulée « Arrêté  
concernant les places d'amarrage dans les ports de la  
Commune de Neuchâtel »

*Déposée le 29 novembre 2022 et inscrite à l'ordre du jour pour  
la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 12 décembre 2022. Renvoi à la  
Commission du développement technologique, de  
l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines pour  
étude, selon décision du Conseil général du 12 décembre 2022.*

22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »

*Déposé et développé le 27 juin 2022 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 5 septembre 2022.*

*Renvoi à la Commission thématique « PAL » pour étude, selon décision du Conseil général du 6 février 2023.*

Neuchâtel, le 22 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

La vice-chancelière,

Mauro Moruzzi

Evelyne Zehr

## **Propos présidentiels**

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, déclare :

- J'ai le plaisir d'accueillir M. Anthony Cour, nouveau chef du Service des finances. [*Ndlr : communication intervenant dans le cadre des salutations adressées au public de la salle. S'ensuivent les applaudissements de l'assemblée.*]

J'espère que vous êtes toutes et tous bien rentrés de notre sortie jeudi passé, sans pluie. Encore une fois merci pour votre présence, et merci à la Chancellerie et à l'équipe de Neuchâtelroule pour leurs services.

## **24-007 – 24-201**

# **Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2023**

Voir tirés à part des :

- 17 avril 2024 (rapport n° 24-007)
- 23 mai 2024 (rapport n° 24-201)

**M. Philipp Niedermann**, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie lors de trois séances plénières et de cinq séances de sous-commissions pour délibérer des comptes 2023. Ces séances sont d'excellentes opportunités pour observer de près les activités des différents services et poser de nombreuses questions aux cadres de l'administration. Il en a résulté le rapport de la commission que vous avez reçu. Quelques éléments clés sont résumés brièvement ci-après.

Les comptes présentent un excédent de charges de 9,5 millions, un meilleur résultat – de 1,6 million – que budgété, et ceci sans le recours à la réserve conjoncturelle de 10 millions prévue dans le budget. Ce résultat positif donne la satisfaction aux uns que le résultat global représente la réalité financière, tandis que d'autres relèvent qu'avec les écritures prévues dans le budget, le résultat global aurait été équilibré.

Le passage du degré d'autofinancement de zéro à 29 % représente un pas important vers les 70 % à atteindre en 2032.

La Commission financière a pris note avec satisfaction des efforts d'économie qui ont été réalisés, en particulier dans les biens et services.

D'autres aspects favorables sont la hausse des recettes fiscales des personnes morales et la baisse de la facture sociale, mais aussi l'avancement des grands projets, tels que la station d'épuration, les

Jeunes-Rives et le collège des Parcs. Le niveau d'investissement de cet exercice a été très satisfaisant.

Des points de soucis et de perspectives pas faciles sont notés : la dette brute continue d'augmenter et, avec les taux d'intérêts en hausse, la charge des intérêts passifs également. Les besoins d'investissement des prochaines années seront *conséquents* pour reprendre l'adjectif adopté par la commission. La commune rencontre des difficultés de recrutement, surtout pour des postes de cadre clés et certains profils spécifiques.

Finalement, les commissaires saluent une présentation claire des comptes et leur plus grande transparence de lecture. Ils remercient l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des services et le Conseil communal pour le grand travail fourni.

Les commissaires ont accepté le rapport de leur commission à l'unanimité et préavisent positivement les comptes, avec les différents projets d'arrêtés, également à l'unanimité.

**M. Nicolas de Pury**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- L'excédent de charges moins important que prévu – de 9,4 millions alors que le budget en prévoyait 11 – et ceci sans avoir recours à la réserve conjoncturelle de 10 millions, est une bonne surprise pour notre Ville.

On nous dit que les efforts entrepris dans le cadre de la réforme et modernisation de l'administration ont permis aux différents dicastères d'économiser près de 4 millions de charges d'exploitation, ceci malgré la forte hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et des services. C'est bien. Mais nous trouvons dommage que nous n'ayons toujours pas accès à un rapport REMO, pour que nous, conseillers généraux, puissions partager cette vision d'ensemble avec le Conseil communal, et prendre connaissance des mesures qui ont permis ces économies.

Economies réalisées aussi malgré le fait que le Canton ait de nouveau trouvé de nouvelles mesures pénalisantes pour notre Ville, telles que l'écrêtement d'une partie des bénéficiaires des entreprises qui devraient normalement nous revenir.

Les investissements budgetés et qui ont été réalisés – soit 35,3 millions nets – sont un élément très positif, d'autant plus que nous avons gagné en autofinancement pour plus de 10 millions.

Avec une lecture sévère, le déficit opérationnel de 16 millions et la hauteur de la dette de 574 millions doivent continuer de nous rendre très attentifs pour les années à venir.



Il y a heureusement une bonne conjoncture économique, que nous voyons dans les résultats comptables, à l'image d'autres villes.

La facture sociale baisse et le chômage aussi, mais il y a une grosse demande de subventions pour les primes d'assurance-maladie. C'est un sujet d'inquiétude, d'autant plus quand on voit le résultat des votations de ce week-end des cantons d'outre-Sarine.

Nous saluons la meilleure lisibilité des comptes et la manière dont ils sont présentés. Nos remerciements vont également aux 1'400 salariés de notre Ville, qui oeuvrent toute l'année pour le bien de tous. L'indexation partielle du coût de la vie et l'indexation de l'échelon automatique sont une bonne chose pour eux. C'est un petit peu moins bien pour nous, mais la qualité des prestations va de pair avec un accompagnement financier de qualité. Enfin, notre groupe votera unanimement l'entrée en matière.

**Mme Claire Hunkeler**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Nous voilà au terme de cette législature, avec la séance des comptes 2023. Ces comptes sont corrects, meilleurs que le budget le prévoyait. Ils ont été acceptés à l'unanimité par la Commission financière et – cassons directement le suspens – acceptés également à l'unanimité par le groupe socialiste.

Les débats durant cette séance devraient être brefs, puisque le chef de campagne du PLR a annoncé – lors de La Matinale RTN du 2 mai 2024 – je cite : « Les finances sont en amélioration : l'autofinancement qui s'améliore, une dette qui est maîtrisée, des charges relativement maîtrisées. » Que rajouter à cet excellent résumé du PLR ?

Les débats devraient être brefs, puisque deux groupes – pas toujours proches – sont d'accord. Jamais, au cours des 16 ans de ma vie politique, des comptes ont été si peu questionnés, discutés, ont créé si peu de débats. Pas de questions pointilleuses. Cela s'explique probablement par leur bon résultat, et également par la fin de la législature et les départs au sein du Conseil communal et du Conseil général.

### Résultats financiers

La clarté des comptes et leur excellente présentation est à saluer. On sent le travail collectif qui a été réalisé. Le budget 2023 est le premier budget ayant pu être établi sur la base des comptes d'un exercice réel de la commune fusionnée, soit ceux de l'année 2021.

L'année 2023 a été marquée par une gestion rigoureuse et une belle performance financière pour la Commune de Neuchâtel. Ce rapport présente une analyse détaillée des résultats financiers de l'année,

soulignant les aspects les plus significatifs et les progrès réalisés par rapport aux prévisions budgétaires.

Le succès financier de ces comptes est attribuable à plusieurs facteurs clés, dont une augmentation significative des recettes fiscales des personnes morales et une gestion efficace des dépenses, ceci malgré l'augmentation des intérêts et du prix de l'énergie.

Nous saluons le rating A de la Ville. Le degré d'autofinancement a fait un bond spectaculaire, atteignant 28,6 %. Partant d'une situation initiale moins favorable, ce progrès représente une avancée majeure pour la commune. Il est supérieur à notre feuille de route. Cette performance permet à Neuchâtel de renforcer sa stabilité financière et sa capacité à investir dans les nombreux investissements prévus. Les indicateurs financiers, quant à eux, sont corrects.

Grâce à ces résultats financiers positifs, il n'a pas été nécessaire de puiser les 10 millions prévus dans la réserve conjoncturelle. On nous a signalé, en séance de Commission financière, que la réserve conjoncturelle est actuellement surdotée. Le groupe socialiste rappelle que, pour l'établissement du budget 2023, la droite s'opposait à ce prélèvement dans cette réserve. Nous tenons à relever que le fait d'utiliser les réserves n'est pas tricher. Quand on alimente ces réserves, on n'investit pas ailleurs. Ainsi, un prélèvement est justifié lorsque cela est décidé au budget.

Idem pour l'échelon supplémentaire âprement défendu par la gauche, ainsi que pour l'indexation des salaires et la réforme du règlement du personnel. Contrairement aux craintes évoquées alors – notamment lors du budget 2023 – les comptes sont bons, et les charges de personnel sont inférieures à celles au budget. Le groupe socialiste est également content d'avoir refusé des coupes dans le domaine de la culture. Peut-être pourrions-nous – pourriez-vous – être moins alarmistes lors de l'établissement des futurs budgets.

Des prélèvements supplémentaires prévus dans les comptes autoporteurs n'ont pas été nécessaires. La commune conserve ainsi une marge de sécurité financière pour faire face à d'éventuels imprévus économiques et pour soutenir des projets stratégiques futurs.

Concernant les investissements, l'objectif de 50 millions de francs n'a pas encore été atteint : les entreprises de construction n'arrivent plus à suivre, on rencontre des problèmes d'approvisionnement, d'oppositions. Prioriser les investissements, oui, mais de toute façon, on n'arrive pas à tout faire. L'expérience, année après année, le démontre.

Je passe maintenant à quelques petites remarques sur différents points – qui tiennent à cœur au groupe socialiste – mais sans poser de questions.

Le groupe socialiste salue la baisse des honoraires externes et l'internalisation de ces prestations. Cette façon de procéder est intéressante pour la variété du travail des collaborateurs et moins coûteuse.

Nous sommes satisfaits de l'avancée du PAL et du fait qu'il tienne compte des préprojets déjà travaillés par les anciennes communes de Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Ne pas oublier les coopératives d'habitation et les résidences d'artistes dans ce PAL.

### Au niveau des RH

Le groupe socialiste est inquiet des difficultés de recrutement pour des profils spécifiques et pour les cadres, difficultés signalées dans tous les dicastères. C'est une problématique que l'on retrouve aussi hors de l'administration. Il convient de réfléchir à améliorer encore les conditions de travail, de rester attentif à ne pas épuiser les collaborateurs et collaboratrices s'ils doivent remplacer trop de départs, et de repourvoir les postes au plus vite sans délai de carence.

Nous relevons que 58 % des collaborateurs et collaboratrices qui sont partis à la retraite en 2023 l'ont fait de manière anticipée, ce mouvement prend de l'ampleur dans notre société en général et dans notre commune, et doit être pris en compte dans la gestion future du personnel.

Il est signalé, dans les rapports, que la Voirie est très sollicitée pour les manifestations et fêtes de quartier. Le groupe socialiste s'en réjouit, car c'est directement bénéfique pour la population, qui voit et apprécie ce travail.

Même réflexion pour les amendes d'ordre : il y a moins de rentrées financières, car les ASP sont sollicités pour les manifestations et pour la prévention. On s'en réjouit.

Au niveau des assemblées citoyennes, le groupe socialiste insiste pour que l'on reste vigilant, afin d'éviter que ces lieux de rencontre deviennent des lieux de doléances. Il faut que ce soient des lieux où les habitants puissent agir, mener des projets, avec le soutien des services de la Ville. Une bonne communication pour ces assemblées garantit une bonne participation de la population.

Satisfaction *et* grande insatisfaction du groupe socialiste quant aux salles de gymnastique triples. Satisfaction de voir les salles triples nommées – enfin – dans plusieurs rapports de sous-commissions. La problématique, qui date de fort longtemps, est connue maintenant par toutes et tous.

Insatisfaction que des dossiers de *deux* salles triples n'avancent pas, avancent peu. Ce dossier est prioritaire pour le groupe socialiste. Des

infrastructures sportives en nombre suffisant sont indispensables pour l'attractivité de la commune, les écoles et les habitant-e-s.

Nous saluons les rencontres plus régulières entre les services de la Ville et les commerçants, mais regrettons le décalage entre les attentes de mesures concrètes par les commerçants et le temps qu'il faut pour la mise en place de ces mesures. Cela suscite de l'impatience. Un encore meilleur décloisonnement des services est nécessaire, et la présence des délégués de quartier est indispensable dans ce dossier.

MAÉ sera aussi un point d'attention pour la prochaine législature. Nous saluons également le succès des cafés-rencontres pour les seniors, qui se tiennent de manière décentralisée et sont appréciés par le public visé.

A l'aide sociale, le gros retard de remboursement des frais médicaux pour les bénéficiaires des prestations complémentaires doit absolument rester un épisode isolé. Le niveau de vie de la population se dégrade, l'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'accroît. Le maintien de prestations sociales de qualité restera un objectif pour le groupe socialiste.

Concernant la fusion : nous ne pouvons pas clore cette législature sans en parler. La fusion des quatre communes qui ont décidé de s'unir pour former la Commune de Neuchâtel a également porté ses fruits. A la fin de cette première législature, plusieurs réussites peuvent être mises en avant :

- Amélioration de la transversalité des services : la transversalité dans les services s'est notablement améliorée, permettant une meilleure coordination et une meilleure efficacité administrative.
- Satisfaction des habitant-e-s : les retours des habitant-e-s semblent globalement positifs, avec une satisfaction croissante quant aux services offerts et à la gestion communale.
- Harmonisation des processus : un travail de fond a été réalisé ces quatre années pour harmoniser en bonne partie les différents processus et systèmes des anciennes communes, créant ainsi une cohérence administrative et opérationnelle.

Le groupe socialiste pense que la fusion est une réussite et qu'elle a créé une nouvelle dynamique ; excepté la salle triple des Chapons, dont j'ai déjà parlé.

Le groupe socialiste a apprécié les sept pages dans le volume II, qui résumant fort bien l'état de la fusion aujourd'hui. Je cite : « Oser changer tout en respectant les personnes et les identités locales. » Le souhait du groupe socialiste est que nous ne nous reposions pas sur nos lauriers et que cela se poursuive durant la deuxième législature, que nous continuions à donner envie de vivre dans notre commune.

Cette année, le groupe socialiste félicite particulièrement le travail d'un service : le Centre de santé sexuelle. Un immense travail est effectué par une petite équipe. La collaboration intensive avec les autres services – notamment RHNe – est à saluer, pour le plus grand bénéfice des femmes et des hommes qui sollicitent ce service.

Enfin, le groupe socialiste remercie sincèrement les membres du Conseil communal pour ces bons résultats et pour tout leur travail durant ces quatre années. Il remercie également chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs pour leur travail et leur investissement, sans lesquels ces réussites n'auraient pas été possibles.

Des remerciements particuliers sont adressés aux femmes et aux hommes qui quittent aujourd'hui leur fonction de conseillère et de conseiller général-e après de nombreuses années – même jusqu'à 20 ans – au service de la population. Ils ont passé de nombreuses séances et soirées à discuter et à améliorer leur commune. Je vous en remercie toutes et tous.

**M. Benoît Zumsteg**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le 21 décembre 2020, le Conseil général acceptait le premier budget 2021 de la commune fusionnée, avec un plan financier qui prévoyait, pour 2023, des charges d'exploitation de 324 millions, un résultat opérationnel négatif de 46 millions et une dette de 689 millions.

Trois ans et demi plus tard, les comptes effectifs 2023 ont des charges d'exploitation de 318 millions – contre 324 – un résultat opérationnel toujours négatif de 16 millions – au lieu des 46 – et une dette quand même moins élevée que prévu, de 574 millions, à la place de 689 millions.

Comme l'aurait dit mon voisin sur RTN... [Ndlr : rires de l'assemblée] si nous finissons la législature sur une situation sensiblement meilleure que prévu initialement, c'est sans aucun doute grâce aux synergies de la fusion, au programme REMO et aux discussions sur notre règlement communal des finances, même si celui-ci n'était pas encore formellement en application lors de l'exercice 2023.

Avec un déficit de « seulement » 9,5 millions, ce sont clairement les meilleurs comptes de la législature, et l'analyse en page 3 du rapport montre bien l'amélioration de la situation lors de ces derniers exercices : les véritables résultats – corrigés de toutes ces écritures artificielles que nous avons eues ces dernières années – étaient, en 2021, une perte de 21 millions, en 2022, une perte de 16 millions, et en 2023, une perte de « seulement » 12 millions.

Toutes ces analyses pour montrer que la situation financière peut s'améliorer quand il y a la volonté de le réaliser. Il est important de garder

une situation saine pour continuer de pouvoir maîtriser par nous-mêmes nos choix budgétaires et nos choix d'investissements.

Le groupe PLR a apprécié la présentation claire des comptes, avec toujours plus d'informations, comme, par exemple, le détail des loyers à payer ou encore le détail des participations. Le groupe PLR a également apprécié qu'aucune écriture particulière – comme le prélèvement à la réserve conjoncturelle, par exemple – qui complique la lecture des comptes, n'ait été comptabilisée. Je le répète : ce genre d'écriture – qui est un artifice comptable – ne sert absolument plus à rien aujourd'hui avec notre règlement, étant donné que, lorsque l'on calcule le montant de l'autofinancement, toutes ces écritures en sont retranchées. Ainsi, cela ne conduit de toute façon à rien pour nos investissements.

Par contre, le groupe PLR regrette quand même que l'on n'arrive pas à un véritable résultat positif lors d'un exercice bénéficiant d'une conjoncture économique favorable, avec des recettes fiscales qui se montent à un montant record de 190 millions de francs.

Il est indéniable que les comptes 2023 sont les meilleurs comptes depuis fort longtemps, mais certains points doivent être relevés, tels que l'évolution de la dette, les investissements et l'autofinancement.

#### L'évolution de la dette

La dette n'a fait qu'augmenter depuis 2020 : en 2020, elle était de 491 millions, en 2021, de 503 millions, en 2022, de 532 millions, et en 2023, de 574 millions. L'augmentation de la dette combinée à l'augmentation des taux d'intérêts fait que les intérêts négatifs que nous devons payer ont passé de 3,3 millions en 2022 à 5,6 millions en 2023. Il faut être clair : la dette a un coût, et ce coût pénalise notre autofinancement, donc nos investissements et nos prestations.

Je me permets de rappeler que cette problématique de la hausse du montant des intérêts a été soulevée depuis fort longtemps par le groupe PLR. Même si les taux d'intérêts semblent se stabiliser – voire même tendent à redescendre gentiment – il est important de ne pas aggraver la situation des intérêts passifs en continuant d'augmenter la dette.

#### Les investissements

Notre règlement communal des finances indique un montant maximum des investissements nets de 50 millions. En 2023, nous y sommes parvenus, avec un montant net des investissements de 35 millions. Il est à souligner que le montant effectif des investissements en 2023 est même légèrement supérieur à celui des investissements réalisés ces dernières années.

Par contre, en page 195 du rapport des comptes, nous pouvons lire que le montant disponible des investissements des crédits déjà votés pour le patrimoine administratif se monte à 164 millions, ce qui représente déjà plus de 3 ans d'investissements.

Suite à cette analyse, le groupe PLR a été surpris de l'ordre des priorisations des investissements en page 6 du rapport, où nous pouvons lire :

1. Crédits déjà votés
2. Travaux déjà commencés
3. Obligations légales
4. Investissements pour des questions sécuritaires et d'assainissement énergétique

Pour notre groupe, si nous voulons assurer une planification roulante des investissements, les crédits déjà votés doivent apparaître clairement en dernière position, en gardant la possibilité de les repousser afin de respecter notre règlement communal des finances.

D'où la première question de la soirée : le Conseil communal peut-il nous confirmer qu'il suit la logique du PLR ?

#### L'autofinancement

Quelle satisfaction de voir que le degré d'autofinancement atteint 28,6 % ! Cela veut dire deux choses : premièrement, nous n'avons – clairement – pas dû emprunter cette année pour le fonctionnement opérationnel de l'administration et, deuxièmement, même un quart des investissements ont pu être financés par nos propres moyens. Vous le savez, le groupe PLR attache encore plus d'importance à l'autofinancement qu'au résultat d'exploitation. De plus, ces 28,6 % sont calculés selon la LFinEC – enfin ! – et cette méthode est infiniment plus correcte que l'ancienne méthode utilisée par la Ville de Neuchâtel.

Néanmoins, nous pouvons quand même regretter une chose, à savoir que la réévaluation – pour 2,6 millions – des domaines et du patrimoine bâti du patrimoine financier ne soit pas retranchée du montant de l'autofinancement. Pour le PLR, la règle définissant quels actifs doivent appartenir au patrimoine financier ou au patrimoine administratif n'est pas correcte.

En effet, si un actif n'est pas rentable, il n'est pas acceptable qu'il soit géré à la seule discrétion du Conseil communal. Le contribuable ne devrait pas financer des immeubles déficitaires sans que le Conseil général l'ait accepté. Ce sera probablement un sujet que le groupe PLR mettra au débat lors de la prochaine législature.

Le groupe PLR souhaiterait encore mentionner en plénum un élément du bilan de notre commune, à savoir les mouvements très importants de fonds à l'intérieur des capitaux propres concernant l'utilisation de l'eau, de l'épuration et du port.

Les réserves pour ces financements spéciaux, qui étaient dotées globalement de 20 millions de francs – et qui doivent, selon la loi, ne pas augmenter sur plusieurs années – ont été presque totalement transférées dans des fonds dédiés à obtenir des recettes de financement pour diminuer le futur montant des investissements bruts.

Même si ces opérations sont totalement autorisées par la législation, cela veut dire que les consommateurs – donc tous les habitants de notre commune – ont trop payé, et que, au lieu de diminuer les taxes d'utilisation, nous prélevons ces montants trop payés afin de faciliter l'investissement futur. A l'heure où tout le monde se bat contre l'inflation, il serait opportun d'adapter les taxes à leur véritable niveau.

La conclusion de l'intervention du groupe PLR concernant les comptes 2023 et la fin de la législature est importante, car c'est une étape clé pour l'avenir de notre commune.

REMO : il faut continuer ce projet. Même si nous n'avons pas encore reçu de rapport dédié – au grand désespoir d'un futur membre du Conseil communal, et voire même d'autres groupes – il semble évident qu'il apporte une efficacité certaine entre les prestations offertes et leurs coûts, et, surtout, au niveau de la planification des investissements.

La fusion : nous pouvons féliciter et remercier le Conseil communal et l'administration pour la gestion de la fusion. Des synergies ont été réalisées en termes de véhicules et de bâtiments, pour des prestations améliorées. Nous pouvons aussi saluer l'intégration des RH et la volonté de rentabiliser les immeubles.

Le règlement communal des finances : pendant cette législature, nous nous sommes dotés d'un outil efficace pour améliorer nos finances. Suite aux analyses du budget 2024 et des présents comptes 2023, le groupe PLR est convaincu que nous pouvons utiliser ce règlement comme un véritable outil de gestion.

Je ne vais pas terminer mon intervention avec la traditionnelle formule du PLR, qui dit, en général, que le groupe PLR sera attentif lors des prochains budgets, etc. Je vais terminer de manière très positive : le groupe PLR est convaincu, après cette première législature, que le prochain Conseil communal – avec, à sa tête, son nouveau directeur du Dicastère des finances – continuera les efforts entamés ces dernières années, afin que notre commune soit également un exemple dans sa gestion financière.



**M. Philipp Niedermann**, porte-parole du groupe PVL, déclare :

- Nous sommes en présence d'un résultat financier en nette amélioration, et le groupe vert/libéral s'en réjouit. Non seulement le montant du déficit est en deçà du déficit budgété, mais le prélèvement prévu de 10 millions à la réserve conjoncturelle n'a pas été effectué. C'est donc un résultat plus représentatif de la vraie situation. L'investissement net réalisé peut être considéré comme tout à fait bon. Des économies sont faites et le plan de réforme REMO est poursuivi. La croissance de la dette brute est plutôt modérée. La facture sociale est en baisse.

Si nous pouvons dire que la commune va dans la bonne direction, n'oublions pas que des finances réellement saines seraient autre chose. Cela commencerait par un résultat final équilibré et l'absence de déficit structurel. Il y aurait une décroissance de la dette, au moins dans une période économiquement bonne. Le degré d'autofinancement serait de l'ordre de 70 % au moins. Les investissements nets réalisés seraient plus élevés, peut-être le double de ce que nous avons aujourd'hui. Les besoins sont bien là. Bref, nous voyons que les défis financiers restent très grands, eu égard surtout aux investissements prévus dans les prochaines années.

Par la suite, le groupe vert/libéral continuera de défendre le programme REMO pour un assainissement des finances et une capacité d'investir pleinement retrouvée.

Notre groupe favorisera la stabilisation du nombre d'EPT, voire la réalisation de synergies additionnelles. La poursuite des efforts d'économie doit, à terme, amener une stabilisation ou, mieux encore, une diminution de la dette.

En matière de politique du personnel, nous suggérons un traitement plus différencié des conditions d'engagement, notamment des cadres, pour faire face aux difficultés de recrutement.

Notre groupe regrette l'écrêtage par l'Etat des recettes fiscales des personnes morales, qui donne des incitations pour le moins douteuses.

Néanmoins, avec un résultat plus favorable que ce que prévoyait le budget, le groupe vert/libéral acceptera les comptes à l'unanimité. Il remercie le Conseil communal et tous les services pour leur travail. Je vous remercie de votre attention et merci à tous pour tout.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Tout d'abord, merci à l'ensemble des groupes pour les appréciations positives qui ont été faites, non seulement sur les comptes, mais aussi sur le travail effectué, et, surtout, sur la présentation.

Il faut peut-être corriger un élément cité par deux rapporteurs : l'écrêtage par le Canton a été validé au Grand Conseil en 2023 et sera effectif aux comptes 2024. Il n'a pas impacté les comptes 2023.

Mes collègues et moi avons insisté pour présenter des comptes qui soient le plus proche possible de la réalité : cela veut dire aussi qu'ils sont épurés de ces fameuses opérations extraordinaires.

Ce que je retiens par rapport à 2021 et à l'évolution de nos comptes – vous trouvez ces informations en page 3 – c'est que nous avons, entre les comptes 2021-2022 et les comptes 2022-2023, une amélioration de 4,3 millions, hors écritures extraordinaires. C'est cette amélioration qu'il faudra poursuivre dans le futur.

Pourquoi ? Parce que malgré les – presque – louanges qui ont été faites sur ces résultats, je dois jouer mon rôle de responsable politique des finances jusqu'au bout et quand même mettre quelques bémols.

Même si nous avons des comptes en amélioration par rapport à 2021-2022 et par rapport au plan financier et des tâches, force est de constater – comme vous le voyez en page 3, dans le tableau simplifié des résultats – que l'excédent de charges d'exploitation est de 39 millions : il nous manque encore 39 millions, hors résultats financiers, pour couvrir les prestations offertes à la population. C'est le premier élément.

Le deuxième élément est que, même si nous avons 28 % d'autofinancement, la norme MCH2 fixe l'autofinancement au minimum à 70 %. Cela montre le travail qui reste à faire.

En ce qui concerne les résultats, il faut signaler qu'au niveau des recettes fiscales, nous avons 6,7 millions de recettes supplémentaires liées à une rectification de taxation pour une entreprise. Je ne sais plus ce que l'on a le droit de dire ou pas, mais l'entreprise en question n'est pas forcément très connue, et je doute que cela se reproduise.

Pour terminer sur une note un petit peu plus positive, nous avons 315 millions de réserve et 182 millions de fortune. Nous avons donc le temps de faire ce que le Conseil communal a fait durant cette législature : faire un travail de fond, mais le faire en transparence, en collaboration, et sans brusquer l'administration ni les groupes politiques.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue et qu'elle est dès lors acceptée tacitement.

## EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES

### Présidence

**Mme Patricia Sörensen** intervient :

- L'ancienne Ville de Neuchâtel avait pour coutume d'inviter ses anciens conseillers communaux et anciennes conseillères communales à une rencontre annuelle avec repas.

Ayant appris, une fois la période Covid passée, que cette réunion était à nouveau organisée, un ancien conseiller communal de Peseux s'est étonné auprès de l'actuel Conseil communal que rien n'était prévu pour les anciens membres des Conseils communaux de ce village, qui avait pourtant la même tradition.

Prenant en compte la non-entrée en matière du Conseil communal – plus de deux ans après la demande, toujours aucune réponse – ma question est la suivante :

Par équité et égalité de traitement vis-à-vis des anciens membres des Conseils communaux des villages – y compris celles et ceux qui ont assidûment contribué à mettre en place la nouvelle commune fusionnée – le Conseil communal compte-t-il demander aux ancien-ne-s élu-e-s de la Ville de Neuchâtel de payer eux-mêmes leur repas ?

**M. Mauro Moruzzi**, président du Conseil communal, répond :

- Je remarque qu'il y a une petite variante dans la question qui a été posée ce soir par rapport à celle qui avait été remontée des séances de groupes. J'essaierai d'y répondre. Je vous réponds sur la base des informations qui m'ont été transmises.

La tradition – vieille de plusieurs décennies – a été de réunir, une fois l'an, les anciens membres du Conseil communal de Neuchâtel – de la Ville de Neuchâtel – autour d'un repas.

Or, les anciens membres des Conseils communaux de Valangin, Peseux ou Corcelles-Cormondèche n'ont jamais été membres de l'Exécutif de Neuchâtel, ce qui paraît assez évident.

La réunion de tous les anciens membres de tous les Exécutifs des quatre anciennes communes constituerait dès lors un total changement de la pratique actuelle, et conduirait à devoir accueillir un nombre beaucoup trop élevé de personnes.

Les ancien-ne-s président-e-s du Conseil général de Neuchâtel se réunissent, quant à eux, de leur propre initiative et à leurs propres frais, la Ville se limitant à offrir l'apéritif. Les ancien-ne-s président-e-s du Législatif des anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin n'y participent pas.

Nous n'avons pas connaissance de traditions particulières semblables dans les anciennes communes. Mais peut-être qu'il y a une différence par rapport à ce qui vient d'être dit.

Lors de toute fusion, il y a inévitablement des pratiques isolées qui disparaissent ou se perpétuent. On peut plutôt se réjouir du maintien de certaines traditions locales, telles que la sortie des aînés de Valangin ou les célébrations différenciées de la Fête de la Jeunesse, etc.

Dans cette logique, le repas des anciennes et anciens conseillers communaux de l'ancienne Ville de Neuchâtel tient plutôt lieu du maintien d'une tradition. Ceci dit, cette tradition, comme toute autre, va évidemment évoluer.

A présent, il ne fait aucun doute que Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin vont aussi apporter leur lot de futur-e-s ex-conseiller-ère-s communaux. Pour Corcelles-Cormondrèche, c'est déjà certain.

J'ajoute que le nouveau Conseil communal sera bien sûr libre de maintenir ou pas cette rencontre annuelle, ou d'en adapter le concept à sa guise, sur la base de la suggestion qui a été faite ou de toute autre suggestion.

## **Développement durable, mobilité, infrastructures et énergie**

**Mme Aline Chapuis** questionne :

- Je me réfère aux commentaires relatifs à l'Office des domaines en page 81 des comptes et en page 90 du rapport de gestion.

Plusieurs radiations de droit de superficie sont mentionnées, dont l'une de manière anticipée, à savoir celle en faveur de la Fondation Education 21.

Notre groupe souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles ces DDP n'ont pas été prolongés à leur terme, voire sont radiés de manière anticipée ?

Le Conseil communal peut-il également nous préciser si d'autres biens-fonds que ceux cités dans ces deux documents sont concernés ?

**M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Concernant des radiations de DDP, il s'agit en l'occurrence de quatre cas distincts.

Le premier concerne le jardin Hermann Russ, dont la Ville est devenue elle-même propriétaire du fonds avec le rachat de sa maison. On comprend donc bien qu'il ne faisait aucun sens d'avoir un DDP qui concernait la Ville, alors qu'elle était elle-même propriétaire. On parle ici d'une surface de 1'825 m<sup>2</sup>.

C'est la même chose pour le DDP qui concerne le restaurant du Quai du Port : un DDP de la Ville sur un terrain racheté par la Ville. Ici la surface concernée est de 204 m<sup>2</sup>.

Le cas de Corcelles-Cormondrèche, pour un bâtiment du Groupe E, est un petit peu différent, puisqu'il s'agissait d'un bâtiment qui a été démonté : il n'y avait donc plus d'objet justifiant le maintien d'un DDP. La surface concernée est ici d'environ 70 m<sup>2</sup>.

Enfin, le cas d'Education 21, qui a été mentionné, concerne un DDP à Pierre-à-Bot, qui a effectivement été radié de façon anticipée. De mémoire, c'est sur la volonté de la fondation elle-même, qui a souhaité quitter les lieux de manière anticipée. Etant donné qu'il n'y a plus de superficière, logiquement il n'y a plus non plus de nécessité de déterminer un DDP. On parle ici d'une surface de 200 m<sup>2</sup> environ.

**M. Camille Gonseth** intervient :

- Dans les comptes, il est indiqué que le fonds d'amélioration de l'accessibilité à la ville est alimenté par les 10 % du montant des taxes de stationnement.

Il a été alimenté à hauteur d'environ CHF 250'000.- et n'a enregistré aucun prélèvement en 2023. Ainsi, le fonds au 31 décembre 2023 est doté de 3,3 millions de francs.

Le groupe PLR souhaiterait savoir comment utiliser ce fonds, selon quels critères et par qui. Nous aimerions également savoir si ce fonds sera mis à contribution pour développer des mesures de compensation suite aux fermetures prochaines des parkings des Jeunes-Rives et de Panespo.

**M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- Selon l'art. 183bis du règlement d'aménagement actuellement en vigueur – en attendant la révision du plan d'aménagement – je cite : « Le fonds pour l'accessibilité peut être affecté à la construction et l'entretien

de places de stationnement publiques, de parkings collectifs et de parkings d'échange, ainsi qu'au financement de mesures propres à favoriser le transfert modal vers les transports publics et la réduction de la demande en stationnement. » Ceci est la définition de l'attribution que l'on peut faire des montants qui se trouvent dans ce fonds.

Ce fonds peut être utilisé pour la réalisation de différentes actions allant dans ce sens, par exemple des abris vélos sur le domaine public. Il avait d'ailleurs été utilisé jadis pour financer le nouvel « Abo-Ado », qui est l'ancêtre des soutiens actuels visant le transfert modal vers les transports publics. Aujourd'hui, ces soutiens sont intégrés au compte de fonctionnement dans les charges de transfert, c'est-à-dire les subventions.

Le fonds est bien doté, comme cela a été mentionné. J'ai cependant un autre montant, je ne sais pas lequel est correct, mais il s'agit d'un peu plus de 3 millions de francs.

Il reste mobilisable dans le cadre prévu par le règlement d'aménagement, c'est-à-dire pour tous les projets théoriques qui rentrent dans les possibilités d'attribution qui ont été mentionnées tout à l'heure.

En ce qui concerne plus spécifiquement le lien entre la suppression du stationnement sur les Jeunes-Rives et les mesures compensatoires à la suppression du parking, nous vous renvoyons au rapport n° 20-001. En effet, même si le chantier du réaménagement des Jeunes-Rives a été séparé en deux phases, le rapport et les analyses sous-jacentes ont porté sur l'ensemble du périmètre, et le chapitre 4 du rapport – pages 60 à 70 – traite de la question des accès et de la mobilité avec davantage de détails qu'il serait possible de développer ici. Je me permets donc de vous y renvoyer.

**Mme Laura Ding** intervient :

- J'ai une question concernant l'Office de la mobilité et la participation au pot commun des transports, nature 36110.00. Ma question est la suivante :

Quelles actions sont-elles envisagées et envisageables de la part du Conseil communal – peut-être en coopération avec d'autres communes – pour remédier à la situation actuelle d'augmentation constante de la participation au pot commun des transports, qui est due – comme nous avons pu en discuter un petit peu lors de la sous-commission financière – à l'assèchement des réserves de TransN ?

**M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, répond :

- La question qui m'avait été transmise était un peu plus générale : c'était « qu'en pense le Conseil communal ? »

J'ai failli répondre « le Conseil communal n'en pense pas moins », car, effectivement, il partage les inquiétudes qui ont été exprimées par le groupe VertsPopSol, et il invite les députés de cet hémicycle – c'est un petit appel – à suivre avec attention l'évolution de la situation, sachant que le pilotage du pot commun des transports est fait essentiellement par le Canton.

Je rappelle que les commanditaires de l'offre, ce sont le Canton et l'Office fédéral des transports. Les communes, elles, sont consultées – mais j'ai presque plutôt envie de dire *informées* – des décisions vers la fin de l'année, au mois de décembre, pour savoir quelle va être la contribution qu'elles seront contraintes d'apporter au budget.

Il y a parfois de bonnes surprises – ces dernières années, il y a eu des montants inférieurs à ce qui était prévu au budget – et d'autres fois non. Je ne vous cache pas que ce sera le cas cette année – avec le budget 2025 que ceux qui resteront au sein de cet hémicycle et ceux qui le rejoindront seront amenés à traiter – puisque l'on parle d'une augmentation assez conséquente.

Je tiens quand même à dire que les prestations – en tout cas à court terme – ne sont pas remises en cause. Celles qui sont situées dans la commune de Neuchâtel le sont probablement moins que dans d'autres endroits du canton. Non pas tellement parce que l'on veut privilégier la ville, mais simplement parce que le taux de couverture des lignes urbaines est, en règle générale, bien plus satisfaisant que celui de certaines autres prestations qui, elles, ont des taux de couverture qui descendent même en dessous du niveau minimal pour garantir une subvention par la Confédération. Dans ce cas, il y a une réduction de l'offre, comme vous avez peut-être pu le constater sur la ligne qui dessert Pontarlier depuis le Val-de-Travers, avec une diminution du nombre de relations journalières.

Alors, quelles sont les actions envisagées ? A partir de là, je vais répondre sans me référer à mes notes, puisque je n'en ai pas sur ce point. J'ai rappelé quelle est la gouvernance : la Ville de Neuchâtel est représentée au sein du Conseil d'administration de TransN, et c'est un lieu dans lequel nous pouvons obtenir un certain nombre d'informations et où nous pouvons aussi faire part d'un certain nombre de propositions ou de suggestions.

En règle générale, celles que nous préférons faire, ce sont celles qui augmenteraient la qualité de desserte ou l'offre. Mais elles sont



évidemment toutes liées à une augmentation des coûts. Et pour que ce soit accepté, il faut évidemment qu'il y ait un consensus aussi large que possible entre toutes les communes qui contribuent à couvrir le déficit du pot commun des transports. Dans le cas contraire, les communes concernées sont priées de payer elles-mêmes l'entier des prestations prévues.

C'est clairement une discussion politique qui doit avoir lieu, et elle a un double aspect. Il y a l'aspect du transfert modal : nous avons très souvent parlé – y compris dans cet hémicycle, et en lien avec le rapport Mobilité, avec le plan climat – de la nécessité de pouvoir, au minimum, maintenir une excellente desserte en transports publics et, idéalement, de pouvoir l'adapter, l'améliorer de manière progressive. Une de ces améliorations porte aussi – c'est le lien avec le plan climat – sur l'électrification de la flotte de transports publics.

C'est un thème qui est actuellement en débat au Grand Conseil : des discussions vont dans le sens d'atteindre non seulement une électrification complète au niveau du transport urbain à un horizon relativement rapproché – sauf erreur 2030 – mais aussi une électrification du transport TRV – c'est-à-dire interurbain, régional – à un horizon de 5 ou 10 ans plus long.

Des problématiques importantes sont liées à cela. Cependant, l'élément clairement bloquant est toujours l'élément financier, puisque cela induit un renouvellement de la flotte, un achat de nouveaux véhicules, avec, parfois des défauts de jeunesse – comme on l'a vu avec les trolleybus déperchables qui circulent actuellement en ville de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds – mais, surtout, cela fait un énorme bond dans les caisses de TransN.

En effet, le matériel roulant utilisé jusqu'à aujourd'hui avait été très largement amorti : donc pas de coûts d'amortissement au niveau des frais de fonctionnement. Or, il se voit maintenant remplacé par du matériel nettement plus performant, bien sûr – également au niveau du confort – adapté aux normes LHand, moins polluant au niveau de sa motorisation, évidemment, mais qui induit un réel bond dans les charges de TransN.

Je vous passe tous les autres éléments qui viennent se rajouter à cela : les coûts d'adaptation LHand – cela concerne le train et le Littorail – les frais d'énergie – qui ont largement évolué dans un sens négatif ces deux ou trois dernières années – plus des questions liées à des coûts de personnel, avec des taux d'absentéisme malheureusement relativement élevés, mais pas plus que la moyenne des entreprises de transports du pays. C'est une problématique que toutes les entreprises de transports connaissent et contre laquelle elles essaient de lutter. Néanmoins, avoir à

peu près 8 % d'absentéisme équivaut à plusieurs dizaines d'EPT supplémentaires à devoir engager pour pouvoir assurer les prestations.

Le diagnostic actuel n'est effectivement pas très rose. Un audit est en cours, et il ne faut pas être un grand devin pour se rendre compte qu'il ne donnera probablement pas beaucoup plus d'informations que celles que nous connaissons déjà. Par contre, il devra aussi proposer un certain nombre de mesures, lesquelles risquent d'être avant tout, à court terme, des mesures soit financières, soit de diminution des prestations, ce qui est évidemment difficilement acceptable politiquement.

Cela dit, la Commune de Neuchâtel n'est évidemment pas la seule à être concernée par la problématique : c'est l'ensemble des collectivités neuchâteloises qui le sont. C'est certainement un défi très important qui nous attend dans les années à venir. Je pense que des solutions pourront être trouvées à terme, mais c'est clair qu'il sera difficile à la fois d'atteindre des objectifs ambitieux et de rester dans un cadre budgétaire que je pourrais qualifier de *raisonnable*, en tout cas sur un court terme.

**UNE PAUSE DE 20 MINUTES EST ACCORDÉE.**

## **Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti**

Néant.

## **Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et RH**

**M. Romain Brunner** intervient :

- En page 14 du rapport des comptes, au niveau de la nature 309 - *Autres charges de personnel*, notre groupe n'a pas tout à fait compris ce qui était mentionné, car nous avons une différence de plus de 1,4 million, justifiée par l'écart statistique. Cependant, l'écart statistique est censé générer des économies, et sous la nature 309, nous avons plutôt un supplément de coût. Est-ce juste une erreur de signes, ou le Conseil communal peut-il nous expliquer ce que nous n'avons peut-être pas compris ?

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Dans le commentaire concernant la nature 309, on dit bien que l'écart statistique est estimé à 1,2 million au budget 2023 (économie = charge négative) et qu'il a été, en réalité, plus élevé.

Cela veut dire que nous avons prévu 1,2 million d'écart statistique, c'est-à-dire d'économie sur les salaires : c'est en principe lié au fait qu'un certain nombre de postes ne sont pas renouvelés – ou sont renouvelés avec du retard – ou que des gens avec beaucoup d'années d'expérience partent à la retraite et sont remplacés par des personnes plus jeunes, avec des salaires inférieurs.

Nous avons estimé ce chiffre de 1,2 million sur la base des moyennes des dernières années, et nous sommes en réalité à 2,6 millions. Cela signifie que nous avons encore moins renouvelé de postes, que nous avons attendu plus longtemps que prévu pour remplacer des postes, ou que peut-être plus de personnes sont parties à la retraite ou parties à un certain âge. Nous avons donc fait plus d'économies – ou moins de dépenses – que prévu. Mais ce sont bien des économies.

**M. Romain Brunner** précise :

- En fait, c'est justement le sens de ma question : au niveau de cette nature 309, l'écart est bien de -1'117 %, mais, dans ce cas, le montant aux comptes devrait comporter un « - », soit -1'331'434.-. Sinon, cela voudrait dire que nous avons des charges et non pas des économies.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, ajoute :

- Si vous regardez dans les comptes détaillés, vous voyez que 1,1 million d'écart statistique a été mis au budget au niveau du Service des ressources humaines, alors que, dans les comptes, ces écarts se retrouvent dans les salaires de chacun des services et offices. C'est aussi pour cela que nous avons une différence. Mais je confirme : nous avons prévu 1,2 million d'écart statistique et nous avons 2,6 millions.

**M. Romain Brunner** confirme :

- OK, ça marche, merci.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, complète :

- C'est ainsi pour beaucoup de choses en termes de RH : au budget, on centralise tout au niveau du Service des ressources humaines, et aux comptes, c'est ventilé dans chacun des services et offices.

**Mme Mila Meury** intervient :

- En page 161 du volume II, on nous présente la liste des manifestations pour lesquelles les agents de sécurité ont dû intervenir.

C'est un peu une remarque et une question : était-il nécessaire d'indexer particulièrement la manifestation de la Grève des femmes pour dire que cet événement aurait impliqué la mobilisation de l'ensemble des agents, alors que ce n'est pas la manifestation qui a nécessité la plus grande mobilisation d'agents ou le plus d'heures ?

Une question, par contre : à quoi fait-on référence lorsque l'on parle de « Droits des femmes » ?

Dans la même thématique, au niveau du premier tableau en page 165, on constate une forte augmentation des infractions touchant à la sécurité et à la tranquillité : y a-t-il une réelle augmentation des nuisances, ou est-ce parce qu'il y a plus de manifestations qu'il y a plus de nuisances ? Surtout, un travail de prévention, de médiation, est-il fait en amont, avant de faire des dénonciations ?

Dans le tableau qui se trouve en dessous, le libellé « Sondage suite demandes... » n'est pas très clair pour moi : est-il possible d'avoir une explication ?

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Concernant le nombre d'agents engagés et le nombre d'heures effectuées, c'est ce qui a été fait réellement. Je rappelle qu'il y a toujours un cortège, et qu'en plus, il ne s'est pas fait par le chemin autorisé, ce qui a aussi nécessité de mettre du personnel supplémentaire en urgence. De plus, l'ensemble du centre-ville a été mis à disposition, ce qui a effectivement représenté un certain effectif.

S'agissant de la manifestation « Droits des femmes », il s'agit de celle du 8 mars, qui était la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

En ce qui concerne les infractions touchant à la sécurité et à la tranquillité – le tableau en page 165 – contrairement à quoi cela peut faire penser, nous allons dire qu'il s'agit d'un certain nombre d'infractions qui touchent parfois la tranquillité, mais pas tellement sous l'angle de la musique.

Je vais vous en donner le détail exact, ce sera ainsi plus parlant. Sur l'ensemble des infractions relevées, ce sont : 2 usages de haut-parleurs sans autorisation, 3 spectacles de rue non autorisés, 7 scandales et scandales en état d'ivresse, 27 cas liés à la mendicité et 10 désobéissances à la police/refus de révéler son identité.

Je répondrai à ce qui touche à la médiation. Concernant la dernière question en lien avec un élément qui n'est pas clair dans le tableau, elle ne figurait pas parmi les questions qui avaient été annoncées et je ne l'ai pas comprise.

**Mme Mila Meury** précise :

- Dans le tableau intitulé « Demandes citoyennes », plusieurs libellés sont énumérés et l'avant-dernier fait mention de : « Sondage suite demandes... ». A quelles demandes fait-on référence, sur quoi portent-elles, quel type de sondage cela concerne-t-il ? Ceci d'autant plus que c'est un chiffre important dans le tableau. Ce n'est pas clair pour moi.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- A chaque fois que des citoyens nous appellent pour nous signaler un certain nombre d'événements ou pour dire que c'est trop dangereux à un endroit, on va aller voir, se poster et regarder ce qui se passe, par exemple.

Concernant la question sur le travail de médiation/sensibilisation, il faut déjà signaler que nos agents ont reçu une formation spécifique en médiation en 2023, donnée par l'association médiaNE. Comme déjà relevé dans le cadre d'un rapport spécifique, nous travaillons beaucoup avec le Centre de loisirs pour les questions de sensibilisation.

Lorsque nos agents interviennent sur des infractions, en règle générale, à la première infraction, ils font plutôt de la discussion et de la prévention. Quand ce sont des jeunes, sur les Jeunes-Rives, avec une box, il leur est expliqué que ce n'est pas autorisé ou qu'il faut baisser le volume, etc.

Si, la cinquième fois, ce sont toujours les mêmes, à ce moment-là une dénonciation sera faite. Néanmoins, en règle générale, on commence par discuter avec les gens, et par mettre un avertissement avant de mettre

une amende ou de dénoncer. On fait preuve de sensibilité par rapport à ces questions-là : oui, on entre en discussion.

## Famille, formation, santé et sports

**Mme Jacqueline Zosso** intervient :

- Arrivée à la retraite, je suis ravie de pouvoir laisser ma place aux jeunes qui arrivent et qui pourront – qui sauront – bâtir ce monde à leur image.

Je remercie le Conseil général et le Conseil communal pour tout le travail effectué lors de ces quatre ans. Cette législature présentait un caractère particulier : celui de la transition entre la Ville de Neuchâtel et la Commune de Neuchâtel, qui est représentée par nos quatre entités. C'est la raison pour laquelle – malgré un âge où, parfois, le tricot remplace la lecture des dossiers – j'ai participé à cette aventure, avec la conviction que c'était bien pour toutes et tous.

Avec mes collègues du même village, ainsi que les signataires de la convention de fusion, nous avons un projet, qui était la construction d'une halle triple. Un avant-projet sur cet objet était au programme du Livre blanc de la fusion. Nous étions ravis et confiants. Nous sommes un peu déçus, pour ne pas dire un peu fâchés.

Il faut dire que cette halle est attendue depuis 40 ans, et que, malgré nos réitérées demandes et interventions, pas l'ombre d'un avant-projet n'a été réalisée à ce jour. Alors, toute la communauté subieureuse et moi-même vous invitons enfin – nous avons envie de dire : nous vous supplions – de mettre les bouchées doubles pour que cette halle sorte de terre et qu'elle puisse répondre aux besoins des écoles et des sociétés sportives.

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, remarque :

- Si j'ai bien compris, ce n'était pas vraiment une question.

**Mme Jacqueline Zosso** confirme :

- Non, c'était une remarque.

**M. Marc-Olivier Sauvain** intervient :

- Page 147, j'ai une question concernant l'eau utilisée dans les piscines. C'est avec beaucoup de bonheur que j'ai vu que nous avons fait des économies sur l'eau de la piscine durant l'année passée. Et c'est avec beaucoup de malheur que je me suis rendu compte que cette eau était

diminuée par manque de fréquentation – d’attractivité aussi, peut-être – de cette piscine, qui n’a plus de toboggans. Quant aux installations que nous voulions mettre devant la piscine, sur le lac, cela a fait un « plouf ! ».

Nous entendons aussi que le Red-Fish a des problèmes. Aussi, je voulais un peu savoir comment on pense redynamiser cette piscine qui est en souffrance, avec un taux d’occupation qui est moindre, avec des gens qui vont dans d’autres piscines plus attractives. Cela me fait un petit peu souci pour notre jeunesse et pour les loisirs – maintenant le temps ne s’y prête pas, mais quand le temps s’y prêtera – pour nos concitoyens et concitoyennes, et surtout pour nos jeunes. J’ai eu en effet beaucoup de retours de jeunes qui se plaignaient que cette piscine n’était pas du tout attractive et qui allaient ailleurs.

**Mme Nicole Baur**, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Je vous remercie de votre question. J’aimerais d’abord préciser que ce qui fait essentiellement la fréquentation de la piscine, c’est quand même le temps. Il s’est trouvé que, l’année dernière, il a fait moins beau qu’en 2022, ce qui explique en grande partie la baisse de fréquentation. Mais pas que. Vous avez sans doute raison.

D’abord, j’aimerais dire que nous avons effectivement baissé la température de la piscine durant l’été – nous l’avons remontée en hiver – pour des raisons d’économie d’énergie, ce qui a plutôt bien fonctionné. Nous avons réitéré cette mesure et nous la réitérerons l’hiver prochain.

Vous faites allusion aux toboggans inexistants. J’aimerais juste vous rappeler que ce remplacement avait été planifié au budget des investissements en 2023. Un rapport a été proposé au Conseil communal en été 2022, puis à la commission de mon dicastère le 22 août 2022.

Cette commission avait estimé que le remplacement des toboggans n’était pas une priorité. J’avais alors clairement dit que nous ne pouvions pas les utiliser une saison de plus, et que nous serions contraints de les enlever. J’ai même fait visiter le toboggan à un des membres – d’ailleurs conseiller général PLR – pour lui montrer à quel point il y avait bientôt un trou. Au vu du refus de la commission, le Conseil communal a décidé de retirer le rapport, qui aurait dû être soumis au Conseil général en septembre 2022.

En mai 2023, je vous rappelle que le Conseil général a validé un rapport concernant une demande de crédit-cadre pour la première étape du programme d’entretien et d’assainissement énergétique du patrimoine bâti administratif, dans lequel les piscines du Nid-du-Crô sont classées en priorité 1. Mais il s’agira surtout d’assainir la piscine intérieure, et les travaux ne commenceront pas avant deux ans au moins.

Toutefois, dans l'intervalle, notre Conseil a validé un crédit de sa compétence pour moderniser la pataugeoire. Des travaux sont en passe d'être terminés, avec une remise le 20 juin prochain.

Enfin, concernant l'assainissement nécessaire des autres équipements extérieurs – le bassin ludique, le bassin de 50 m, les toboggans – nous prévoyons de soumettre un rapport à votre Autorité d'ici la fin de cette année, avec un échelonnement des investissements pour les trois objets.

Vous avez fait allusion au Red-Fish et à ses difficultés, je vais aussi vous répondre. La société du Red-Fish – qui comprend cinq sections : natation, natation synchronisée, water-polo, plongeon et triathlon – est en contact régulier avec le Service des sports au sujet de l'utilisation de nos installations du Nid-du-Crô et du Crêt-du-Chêne. Vous savez qu'ils ont une priorité sur ces installations, en tout cas une relation particulière.

Comme vous, nous avons appris que le Red-Fish était dans une situation financière délicate, et nous avons rencontré ses dirigeants il y a deux semaines. Le club fait face à des soucis de liquidités et nous a adressé une demande de prêt sans intérêts que nous devons encore examiner et soumettre au Conseil communal.

Les responsables du Red-Fish ont toutefois reconnu la nécessité de réorganiser la structure du club et, notamment, de revoir la masse salariale, qui pèse trop lourdement sur leurs finances. Cela a été reconnu par le président.

## **Culture, intégration et cohésion sociale**

**M. Benoît Zumsteg** intervient :

- Précédemment, le groupe PLR a dit qu'il voulait innover dans ses interventions. Je vais revenir sur un sujet que nous aimerions bien pouvoir terminer une fois : le pôle muséal de conservation. C'est un des sujets les plus difficiles que nous avons eus durant cette législature. Cela ne nous a pas permis de résilier certains baux, cela nous a créé des coûts supplémentaires, par exemple, le caisson réfrigéré au Musée d'histoire naturelle. Nous en avons longtemps discuté en sous-commission financière.

Le Conseil communal nous a dit que c'était sur la bonne voie pour déménager durant l'été 2024. Un mois s'est maintenant écoulé. Se base-t-on toujours sur cette planification pour pouvoir commencer cet été les déménagements dans le nouveau pôle muséal ?



**M. Thomas Facchinetti**, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Je vous remercie de la question, cela me permet d'apporter quelques informations qui me semblent importantes.

Tout d'abord, le pôle muséal existe. Il a été construit, il est équipé et, depuis lundi de la semaine passée, le déménagement a commencé. Les premières pièces de collection s'y trouvent. Les premières qui ont été déménagées sont des collections sous alcool du Musée d'histoire naturelle. Vous pourrez lire un petit reportage sur ce premier déménagement dans N+ de ce mercredi.

Il nous reste encore à régler un certain nombre de litiges avec l'entreprise qui nous loue le lieu, suite aux retards : pour ce qui est des loyers, l'affaire est devant l'autorité de conciliation.

Néanmoins, nous y sommes. Cela nous permet donc, depuis le début du mois de juin, de libérer progressivement tous les autres locaux que nous louons un peu partout dans la ville de Neuchâtel. Enfin, nous y sommes. Nous avons passé ce cap qui commençait à devenir un peu pesant.

J'espère, Monsieur le Conseiller général, vous avoir rassuré sur ce dossier qui était effectivement devenu un peu complexe. Cela dit – puisque vous me tendez la perche – pour parler encore une fois de culture au travers des comptes, il faut peut-être souligner que cette salle dans laquelle nous nous réunissons – et pour moi la dernière fois ce soir – est ornée de très belles boiseries, avec des allégories qui ont égrené les autorités de Neuchâtel durant des décennies, voire des siècles.

Derrière vous, sur votre gauche se trouve une représentation de la Force protectrice, le bouclier, et une femme – il y a chaque fois deux panneaux – qui, elle, porte une pièce de construction. Comme quoi, à l'époque déjà, on considérait que les femmes avaient de la force et qu'elles amenaient de la force. Il y a également la représentation de la Justice, et puis, je crois que c'était important à l'époque – mais cela l'est tout autant de nos jours – une très belle représentation de la Tempérance, pour calmer quelque peu les ardeurs passionnées des débats qui peuvent se tenir dans un Conseil général. Et puis il y a quand même aussi la Prudence, qui est très utile.

Bref, ces allégories de nos aïeux – et sans doute aussi la culture qui s'exprime à travers elles – les ont sans doute inspirés, et peut-être même parfois à votre insu, Monsieur le Conseiller général.

Et ces magnifiques poêles derrière vous, qui viennent de Heidenau, ont été bien pensés, puisque ce sont des poêles dont la forme est un peu compliquée pour mettre le Conseil communal sur le grill... [Ndlr : rires de l'assemblée]

La présidente, **Mme Johanna Lott Fischer**, déclare :

- Merci beaucoup pour ces réponses illustrées.

**M. Romain Brunner**, intervient :

- Pour faire suite à la question de mon préopinant et aux jolies explications de M. Facchinetti, le groupe VertsPopSol est aussi un petit peu prudent sur ce point-là et aimerait un peu plus d'informations, pour savoir – si c'est déjà possible – qui prendra en charge les coûts supplémentaires liés au retard du déménagement du pôle muséal.

Je suis désolé de revenir avec des sujets très pragmatiques après cette jolie explication, mais je voulais quand même poser la question.

**M. Thomas Facchinetti**, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, répond :

- Comme je l'ai dit, nous sommes en désaccord, puisque nous considérons que nous avons des coûts supplémentaires. Nous avons consigné des loyers et une procédure est en cours. Ainsi, quand une procédure est en cours, on n'en dévoile pas trop publiquement les tenants et aboutissants. Néanmoins, du côté de la Ville, nous contestons évidemment un certain nombre de loyers. Nous avons aussi des surcoûts de notre côté. Tout cela est donc mis dans la balance de notre litige – que nous aimerions régler de la meilleure des façons avec le constructeur – tout en sachant qu'une étape importante a été franchie depuis début juin avec le démarrage du déménagement des collections.

**M. Marc-Olivier Sauvain** intervient :

- J'ai regardé les charges et revenus, notamment au niveau du Musée d'histoire naturelle. Mais ce n'est pas tellement cela qui m'intéresse, en fait : c'est plutôt le fond que la forme qui m'intéresse.

En page 158, on voit que les *Imprimés, publications*, budgétisés à CHF 40'000.-, explosent à CHF 117'000.-. Et quand on va chercher des explications, on lit : « Montant prélevé sur l'enveloppe quadriennale ». Avec l'indication de la nature 31990.00.

On va donc regarder les explications sous la nature 31990.00 – *Autres charges d'exploitation* : « L'enveloppe quadriennale pour les expositions temporaires est budgétée dans cette rubrique mais les charges sont imputées dans les autres rubriques en fonction du type de dépenses. Compense les écarts sur le groupe 20 et le groupe 31. » C'est de l'enfumage complet, je ne comprends rien du tout ! Ne pourrait-on pas avoir un petit peu plus de clarté pour que l'on puisse savoir pourquoi il y a des hausses qui explosent au budget ? On nous dit d'aller chercher

l'information à un endroit et, au vu de celle-ci, on ne comprend rien... Un petit peu plus de clarté ferait aussi du bien à l'art.

**M. Thomas Facchinetti**, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- Je réponds volontiers. C'est vrai qu'il faut aller chercher chez les Grecs l'origine de la tautologie.

Même si les choses vous paraissent un peu absconses, celles-ci sont en réalité très claires. Cela a souvent été abordé en Commission financière, en sous-commission également, et en plénum aussi, lors de l'établissement du budget et des comptes. Nous avons ce mécanisme très précieux pour les musées, qui s'appelle l'enveloppe quadriennale : cela permet aux musées de lisser sur 4 ans les crédits relatifs au montage des expositions.

En effet, la planification des expositions dépend des partenaires, de l'ampleur qui est donnée, et tout cela n'est pas toujours fixé au départ. Ainsi, il est possible de lisser sur 4 ans les dépenses liées principalement aux expositions.

Les musées n'y sont pour rien – moi non plus, d'ailleurs – ce sont les arcanes comptables qui font que l'on retrouve, au moment du budget, au moment des comptes, certains montants attribués pour une exposition. Par exemple, lorsqu'un catalogue d'exposition est produit, il est lié à l'exposition, laquelle intervient à un temps « x » par rapport à son ouverture – qui n'est pas toujours communiquée deux ans à l'avance – et le catalogue peut avoir plus ou moins d'ampleur en fonction de l'exposition et des collaborations existantes.

Ainsi, au moment de l'établissement du budget, on fixe un montant un peu à la louche, en essayant d'être le plus juste possible. Il y a ensuite la réalité des comptes et, lorsque les montants dépassent le budget – mais l'enveloppe quadriennale est faite pour cela – on va prélever dans cette enveloppe qui est le mécanisme. Il en découle que les musées respectent pleinement les montants qui sont octroyés, mais sur une législation.

L'explication de ce mécanisme dans les commentaires est peut-être un peu compliquée, effectivement. Normalement, au début de chaque législature, nous expliquons ce mécanisme un peu particulier au Conseil général. Mais tout est fait avec la transparence qui se doit pour la gestion des deniers publics.

Les musées se feront certainement un plaisir de vous expliquer dans le détail, si vous ne vous y retrouvez pas, tous les tenants et aboutissants des montants que vous voyez défiler, peut-être de façon un peu étourdissante.

## Compte des investissements

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Johanna Lott Fischer**, soumet au vote **l'arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2023**, lequel est accepté à l'unanimité.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 0 et 0 abstention.

**ARRÊTÉ**  
**CONCERNANT LES COMPTES ET LA GESTION**  
**DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2023**

---

(Du 10 juin 2024)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

**Article premier**

Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

a) Le compte de résultats :	<b>Fr.</b>
Charges d'exploitation	326'351'169
Revenus d'exploitation	<u>-287'776'357</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	38'574'811
Charges financières	10'468'234
Revenus financiers	<u>-33'408'085</u>
Résultat provenant de financements (2)	-22'939'851
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>15'634'960</b>
Charges extraordinaires	40'000
Revenus extraordinaires	<u>-6'215'400</u>
Résultat extraordinaire (3)	-6'175'400
<b>Résultat total, compte de résultat (1+2+3)</b>	<b><u><u>9'459'560</u></u></b>

- b) Les dépenses et recettes d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Dépenses brutes	42'438'708
Recettes	<u>-7'144'965</u>
Dépenses nettes	<u>35'293'743</u>

- c) Pour information, les dépenses et recettes de placements du patrimoine financier sont de :

Dépenses brutes	11'502'291
Recettes	<u>-6'147'363</u>
Dépenses nettes	<u>5'354'928</u>

- d) Le bilan au 31 décembre 2023

**Art. 2**

La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2023 est approuvée.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup> Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Neuchâtel, le 10 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,

Le secrétaire,

Johanna Lott Fischer

Marc Rémy

## Hommages

**M. Nicolas de Pury**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Il me revient, au nom du groupe VertsPopSol, de vous rendre hommage, Messieurs les Conseillers communaux, pour votre départ, soit par choix – ce qui arrive parfois – soit par nécessité, ce qui arrive aussi parfois, mais avec des circonstances bien moins heureuses quand on le vit personnellement et professionnellement.

Cher Didier, tu es arrivé le premier jour de la fusion en provenance d'un village qui est surreprésenté dans notre nouveau Conseil : Corcelles-Cormondrèche, village devenu quartier, qui avait voté massivement pour les siens. Un résultat surprenant, avec 25 % de sièges – à peu près – au Législatif, pour une population qui représente 12 % de la ville. Tu as agi, avec tes collègues, avec énergie et passion de la chose publique, réussi à bien faire cette fusion de notre nouvelle commune.

J'ai aussi appris ta passion pour la photo animalière. Pas la petite mésange ou les papillons, non. Le costaud, le lourd, le puissant, le dangereux : le *big five* d'Afrique. Le buffle, le léopard, le zèbre, le lion et ses lionnes, l'hippopotame, et d'autres encore. Cela change un peu des ressources humaines... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Merci, Didier, pour ton engagement. La sévérité du vote populaire n'a rien à voir avec tes qualités humaines et professionnelles.

Cher Mauro, ton accession au Conseil communal fut une surprise pour nous. De nouvelles règles électorales et, surtout, une liste de soutiens qui a fait un bon score t'ont mis en place.

Tu as participé avec fougue et passion à la construction de notre nouvelle commune fusionnée. Omniprésent, tu as su utiliser comme jamais notre Pravda locale : le N+. La vérité, rien que la vérité ! La *pravda*, quoi. Je dis ce que je fais : je plante des arbres à chaque naissance, je ramasse les confettis de la Fête des Vendanges, je déblaie la neige quand il y en a, je coupe du bois de nos forêts, j'aime tellement les transports publics que je suis même mis en scène avec un trolleybus. Bon, cela n'a pas trop duré.

Sans parler du 1<sup>er</sup> avril, où la place de la Gare a porté ton nom. Mais rassure-toi : j'ai aussi une place qui porte mon nom... [Ndlr : rires de l'assemblée] Mais c'était avant ! C'était avant : le XVIII<sup>e</sup>, le XIX<sup>e</sup>. Et il y a pire encore : au XX<sup>e</sup> siècle, c'est un parking qui porte mon nom !

Cher Mauro, reste donc au XXI<sup>e</sup> siècle. La place de la Gare saura trouver sa place dans les enjeux de la mobilité. Tu auras été simplement un précurseur.

Cher Mauro, merci pour ton engagement sans faille. La sévérité du vote populaire n'a également rien à voir avec tes qualités humaines et professionnelles.

Cher Thomas, tu es le premier conseiller communal à ne pas bénéficier de retraite à vie ! Soit tu n'es pas rentré assez tôt ou parti pas assez tard, ou l'inverse, c'est selon.

Trois législatures plus tard, tu rends les armes. Cette législature de fusion t'a réélu il y a 4 ans, avec quelques suffrages seulement d'avance sur ta colistière. Donc, tu as failli vivre ce que vivent tes collègues aujourd'hui ! Mais ta retraite a pu attendre.

Ton engagement professionnel et associatif a été incroyable. Le social, la cohésion sociale et la culture sont les deux mamelles de ton destin. Tu œuvres depuis tout jeune dans le cadre de cette dynamique. Tu as été délégué aux étrangers à l'Etat, avant de suivre le cursus du Législatif et ses commissions, pour finir à l'Exécutif. Tu pars en laissant ton parti qui a retrouvé des couleurs et une dynamique nouvelle.

Merci, Thomas, pour ton engagement sans faille. Tes qualités humaines et professionnelles n'ont rien à voir avec la sévérité du vote populaire, cette fois.

*[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]*

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, porte-parole du groupe PVL, déclare :

- J'aimerais commencer mon intervention en remerciant l'ensemble du Conseil communal pour la qualité du travail fourni durant près de quatre ans. Je le fais avec d'autant plus de plaisir et « les yeux dans les yeux », que, le 9 novembre 2020, lors de la séance constitutive de cette même législature, je m'étais trouvée sur le perchoir au Château devant cinq chaises vides.

Eh oui, souvenez-vous : les élections communales de 2020 avaient suscité un recours, qui avait valu à notre Autorité d'ouvrir la législature en l'absence du Conseil communal. Vous conviendrez que c'était bien original, et cela d'autant plus que notre commune – si je puis dire – n'existait pas encore, elle qui est officiellement née après la fusion, le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce soir, mes remerciements s'adressent, en premier lieu, à Messieurs les Conseillers communaux Thomas Facchinetti et Didier Boillat.

Thomas Facchinetti, vous laisserez une trace, en particulier, pour tout ce que vous avez fait en faveur de la culture, déjà parce que vous en avez été le directeur pendant 12 ans, mais surtout par la dynamique constante apportée à la vie culturelle de notre cité et à ses nombreux acteurs et



actrices. Et quelle fin en apothéose : voilà que nous assistons à la naissance de la Tour du Fantastique !

A titre personnel, et en tant que présidente de la bibliothèque-ludothèque Pestalozzi, je suis bien placée pour savoir à quel point vous vous êtes notamment engagé pour cette institution, engagement qui s'est aussi inscrit plus récemment dans le cadre plus large de la rénovation à venir du Collège latin et de la réunion des bibliothèques.

Merci à vous, Monsieur le Conseiller communal, et que la suite soit effectivement fantastique !

Didier Boillat, vous, vous avez conduit avec succès un dossier essentiel, qui a pour petit nom REMO, soit la réforme et la modernisation de l'administration communale. C'est sous votre pilotage que le déficit structurel de notre commune a été réduit, une réduction qui était – et qui reste – aussi nécessaire que compliquée à réaliser. Et je crois que les propos unanimes de ce soir lors du traitement des comptes – y compris par le porte-parole de votre groupe – démontrent le chemin parcouru pendant ces presque quatre ans. Nous vous en remercions beaucoup et pour tout votre engagement.

Il incombe aujourd'hui au groupe vert'libéral de rendre plus particulièrement hommage à son représentant au sein du Conseil communal. Un exercice difficile, puisque les citoyennes et citoyens de notre ville ont décidé que son mandat ne sera pas renouvelé. Une décision que nous regrettons vivement, comme vous l'imaginez. Alors oui, nous sommes perdants, puisque notre parti va perdre son siège au sein du pouvoir exécutif. Mais non, nous ne sommes pas mauvais perdants, car nous respectons profondément la démocratie.

Pour vous dire la vérité, ce qui nous chagrine le plus, c'est que Mauro Moruzzi – puisque c'est de lui qu'il s'agit – va quitter sa fonction, alors même qu'à notre avis, bien sûr – mais de loin pas seulement – il aura été un excellent conseiller communal, exerçant sa fonction avec engagement, compétence et efficacité.

Je dis cela en précisant que cela n'aurait pas été le cas sans l'appui de ses quatre collègues. On le sait, une autorité exécutive qui fait du bon travail, c'est une autorité qui fonctionne de manière collégiale, ce qui a été le cas ces quatre dernières années.

Cela n'aurait pas pu être le cas, non plus, sans le soutien du Conseil général, qui a validé, à de très larges majorités, la totalité des 27 rapports et autres objets portés par le dicastère dont Mauro Moruzzi avait la charge. Cela n'aurait pas été le cas, enfin, sans le travail fourni par les quelque 220 collaboratrices et collaborateurs, qui officient au sein de ce dicastère.

Cela dit, Mauro Moruzzi, vous avez initié et porté une multitude de petits, moyens, grands – voire énormes – projets. C’est vous, aussi, dont les connexions nationales, et mêmes internationales, ont permis de faire venir à Neuchâtel des groupements en tous genres et, parmi eux, des personnalités de grande envergure, contribuant au rayonnement de notre ville.

Rassurez-vous, je ne vais pas dresser la liste complète des dizaines de projets menés à bien. Mais j’aimerais tout de même donner quelques exemples.

Pour ce qui est de la mobilité, Mauro a piloté avec succès de nombreux projets favorisant la mobilité douce, à l’image de la réalisation de la voie « La Ficelle » à Corcelles. Je ne saurais non plus passer sous silence le fait que les cyclistes, ainsi que les piétonnes et les piétons ont désormais leur véritable place au sud de la gare. Eh oui, cette fameuse gare...

En termes de biodiversité, qui se plaindra de la rénovation du jardin de l’Hôtel DuPeyrou, sinon celles et ceux qui, hélas, continuent de ne jurer que par le pauvre gazon tondu chaque semaine ? On peut mentionner aussi la plantation de très nombreux arbres ou les efforts menés pour combattre les îlots de chaleur.

Je terminerai par un dernier exemple, du côté de l’énergie – et de l’énergie Mauro n’en a jamais manqué : le lancement du projet ambitieux, mais exaltant, qui vise à raccorder la majorité des immeubles de notre ville au chauffage à distance alimenté par la chaleur de l’eau du lac.

Ce ne sont là que quelques exemples d’une liste qui vise un seul but : assurer des services de qualité à la population, cela en mettant la durabilité au centre des réflexions, mais aussi dans le cadre de financements réalistes. Alors, nous vous remercions pour cette empreinte durable.

Monsieur le Président, Cher Mauro, merci pour ton engagement sans faille, ta force de travail, pour avoir mis toutes tes compétences et ton énergie au service de notre commune et de sa population pendant ces presque quatre ans. Et un merci également – à distance – à Ana, ton épouse, qui – je le sais – t’a toujours pleinement soutenu, et qui sera peut-être heureuse de repasser l’une ou l’autre soirée avec toi. Merci infiniment pour tout ce que tu as fait pour notre belle commune !

*[Ndlr : applaudissements de l’assemblée]*

**M. Mauro Moruzzi**, conseiller communal sortant, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- Bon, j'espère que vous en garderez un peu pour mon enterrement, quand même... [Ndlr : rires de l'assemblée] parce que cela fait un peu beaucoup...

Merci tout d'abord à la porte-parole du groupe vert/libéral – qui, en plus, est une amie de longue date, donc qui connaît tout... – des mots qui m'ont été adressés – trop généreux – à l'occasion de ce qui sera, comme pour mes collègues Thomas Facchinetti et Didier Boillat, ma dernière séance devant votre Conseil.

Si Thomas a choisi la date de son départ, Didier et moi étions prêts à continuer le travail. Les urnes et le nouveau système électoral en ont décidé autrement, et il faut simplement l'accepter, avec fair-play, et féliciter les personnes qui nous succéderont à cette table.

Je quitterai donc mes fonctions le 30 juin prochain, avec un peu de tristesse, beaucoup de sérénité, et sans aucune amertume. J'ai remarqué, en lisant l'interview que Didier a publiée cette semaine dans le N+, qu'il a aussi utilisé le mot *sérénité*. Il faudra que l'on approfondisse cette question-là : comment arrive-t-on, après le stress d'une campagne électorale et avoir tout fait pour essayer de rester en place, à être serein le jour où l'on s'en va ? Mais croyez-le ou non, c'est vraiment cela.

Je souhaite ici remercier, avant tout, mes collègues du Conseil communal pour notre excellente collaboration au cours de cette législature. De mon point de vue, l'Exécutif a très bien fonctionné, avec les personnalités différentes que nous sommes, des personnalités fortes, mais complémentaires, qui l'ont composé.

Les débats ont été riches, vifs parfois, mais toujours respectueux. Il a été *très rare* – je trahis un petit secret, mais je le fais très volontiers – que les décisions se prennent à la majorité, et cette majorité a varié suivant les sujets qui ont été abordés.

Nous avons surmonté ensemble de nombreux défis, comme la pandémie, les crises de l'énergie et de l'inflation, ainsi que la mise en œuvre de la fusion des quatre communes, qui a été très bien préparée – et je leur en rends hommage – par les autorités qui nous ont précédés dans les quatre communes.

Les attentes de la population ont pu, je crois – et si j'en crois le témoignage qui a été donné tout à l'heure par une des artisanes de la préparation de cette fusion – être satisfaites, et les craintes ont pu être dissipées. Les bénéfices de la fusion se mesurent aujourd'hui sur l'entier du territoire.

Dans tous les domaines, nous avons essayé – et, je crois, réussi – de poser les bases du développement futur de notre commune. Elles sont résumées dans le projet de territoire, en particulier, que vous avez validé ici, il y a quelques mois, et qui détaille la vision – à la fois concrète et ambitieuse – pour notre ville à l’horizon 2040.

Je remercie aussi, évidemment, l’ensemble du personnel de l’administration communale pour son engagement admirable, au quotidien, au profit de notre collectivité.

Mes remerciements s’adressent, bien sûr, plus particulièrement – mais pas exclusivement – aux 220 collaboratrices et collaborateurs de mon dicastère, que j’ai, en effet, côtoyés de près, et que j’ai vus à l’œuvre ces dernières années. Ces équipes – comme leurs collègues des autres dicastères – ont fourni un travail remarquable tout au long de cette législature raccourcie. En plus de leurs tâches quotidiennes, elles ont réussi à mener à bien une quarantaine de projets, dont certains exceptionnels. Je ne reviendrai pas sur la liste qui a été faite.

Il a aussi été relevé le travail qui a été réalisé en collaboration avec votre Autorité. Les 27 rapports, qui ont été mentionnés précédemment, sont aussi une occasion de *vous* remercier, vous, Autorité législative, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, pour l’excellent esprit qui a régné tout au long de cette législature dans nos travaux communs, aussi bien en commission qu’ici, en plénum.

Le très bon accueil que vous avez réservé à l’ensemble des rapports – non seulement ceux émanant de mon dicastère, mais de l’ensemble des dicastères du Conseil communal – est le meilleur témoignage du travail sérieux qui a été accompli et de la confiance qui nous a été accordée.

Il appartiendra désormais au nouveau Conseil général, dont les rapports de force n’ont globalement pas beaucoup varié, et qui comptera encore nombre d’entre vous dans ses rangs, d’assurer le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques que vous avez validées.

Le travail conséquent qui a été accompli au cours de la législature qui s’achève prouve que notre Ville peut relever des défis d’envergure, et qu’il n’y a pas lieu de céder au fatalisme au moment de les affronter.

Il reste évidemment encore beaucoup à faire, et l’essentiel – de mon humble point de vue – c’est de continuer de considérer la durabilité comme le critère incontournable de l’ensemble de nos projets et de nos activités.

Faut-il le rappeler ? La durabilité, cela signifie simplement s’assurer que nous n’utilisons pas plus de ressources – de quelque type qu’elles soient – que celles que notre planète peut produire, parce que nous n’avons simplement pas le droit de consommer à crédit sur le dos des générations

futures. Et une politique durable doit tenir compte, avec une égale importance, de toutes ses dimensions, à savoir des aspects environnementaux, certes, mais aussi sociaux et économiques.

Vous l'aurez compris : si mon engagement au sein de l'Exécutif s'arrêtera à la fin de ce mois, le travail de ces dernières années, que nous avons effectué tous ensemble – au sein de l'Exécutif et avec vous, membres de l'Autorité législative – aura été fructueux et précieux.

Il appartiendra demain à d'autres de le continuer : nous leur faisons confiance pour reprendre le flambeau et l'amener plus loin, pour le bien de notre collectivité et de ses habitantes et habitants, et pour le rayonnement de notre ville, qui le mérite.

Jonathan, Nicole, Julie, Johanna et Violaine, je vous souhaite de tout cœur plein succès pour la prochaine législature.

Celles et ceux qui ont travaillé au sein du Conseil communal – ou *d'un* Conseil communal – ces dernières années savent combien la fonction est intense, avec beaucoup de pressions de toutes sortes. Mais savoir prendre des décisions, les assumer et accepter une exposition de tous les instants fait partie du mandat.

Oui, c'est du travail sept jours sur sept, soirées le plus souvent comprises, et on doit renoncer à beaucoup de choses. Les familles des élu-e-s peuvent en souffrir. Je remercie la mienne du fond du cœur pour son soutien indéfectible. Et je vous souhaite, à vous cinq, de pouvoir bénéficier du même soutien de votre entourage, comme cela a été le cas pour moi.

Et n'en doutez pas : mettre cette énergie et cet engagement pour le bien commun et celui des prochaines générations vaut tous les sacrifices.

Bon vent à toutes et tous ! Vive nos institutions, vive notre Ville de Neuchâtel !

[*Ndlr : applaudissements de l'assemblée*]

**M. Marc Rémy**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Continuons ces hommages... Ce soir, c'est un hommage officiel que nous rendons à ces trois élus qui nous quittent, puisqu'il provient de notre parlement. C'est aussi un hommage collectif, car au-delà de nos sensibilités politiques, tous les membres de ce parlement reconnaissent les qualités de ces trois élus qui nous quittent à la fin du mois.

Et *non*, ce n'est pas un hommage posthume que nous rendons ce soir à ces trois conseillers communaux, car il y a bien une vie après la politique, d'autant plus suite à une carrière professionnelle bien chargée, marquée par de grands sacrifices, en premier lieu sur le plan privé.

Commençons par Thomas Facchinetti... Après 12 ans de bons et loyaux services, Thomas Facchinetti a fait valoir son droit au retrait de la vie politique, à tout le moins sous une forme institutionnelle, car on peine à l'imaginer inactif, chez lui, à jouer au Sudoku, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Thomas Facchinetti, c'est une carrière professionnelle consacrée essentiellement à l'humain, plus particulièrement à l'intégration des étrangers, dans un canton qui a fait preuve de pionnier en leur octroyant le droit de vote sur le plan communal en 1849 déjà. Thomas Facchinetti s'est ainsi attelé à faire vivre cette tradition d'ouverture, en la défendant tout au long de son activité professionnelle et politique.

Thomas Facchinetti, c'est aussi l'homme de culture, qui aurait même pu devenir acteur par ses talents oratoires et sa force de conviction. Nous l'avons encore vu ce soir... Mais dans quel genre théâtral ? me direz-vous.

Face à des situations critiques – au hasard, prenons le Musée d'ethnographie, situation qui appartient au registre de la tragédie – Thomas Facchinetti a toujours réussi, à défaut de nous faire rire, à nous rassurer et à nous maintenir dans un environnement agréable : ceci tendrait à conclure qu'il aurait opté – s'il était devenu acteur – pour la tragi-comédie, intrigue tragique au dénouement heureux.

Monsieur le Conseiller communal, Cher Thomas, le groupe PLR vous tire sa révérence et vous souhaite tout le meilleur pour la suite, entouré de votre belle et grande famille.

Notre hommage s'adresse également à Mauro Moruzzi. Certes, disons-le d'entrée de cause, la concision n'est pas sa qualité première, et nous nous souvenons tous de ses réponses fleuves, fleuves dont le potentiel hydroélectrique a certainement été sous-estimé...

Mauro Moruzzi, c'est avant tout une intelligence vive, un esprit visionnaire, une volonté de faire, et un contact chaleureux et spontané.

Les hautes fonctions qu'il a occupées au niveau de la Confédération – soit chef des relations internationales au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, avec rang d'ambassadeur – prouvent ses capacités techniques et personnelles.

Certes, nous n'avons pas toujours été d'accord sur divers thèmes, ce qui est le lot de la politique. Cela n'empêche pas le groupe PLR de reconnaître les qualités qui viennent d'être décrites.

Le groupe PLR vous souhaite, Monsieur le Conseil communal, Cher Mauro, plein de succès pour la suite, tant sur le plan privé que professionnel.

Finalement – et principalement – le groupe PLR rend hommage à son conseiller communal, Didier Boillat. Derrière des traits que certains ont qualifiés de réservés ou discrets, Didier Boillat a montré de grandes qualités dans l'exercice de son mandat. Quelques adjectifs le décrivent particulièrement bien.

*Entrepreneur.* Issu du privé et ayant occupé des fonctions importantes au sein d'entreprises actives dans l'informatique, l'automobile et le médical, Didier Boillat a décidément l'âme d'un entrepreneur. Il aime les défis, il sait créer des équipes autour de lui pour les relever. Il foisonne d'idées, mais – parcours d'économiste oblige – il sait ne pas se laisser déborder par elles, en les canalisant, en les priorisant.

La politique communale post-fusion lui doit également beaucoup dans les efforts qui ont été menés pour gommer les différences provenant des législations des quatre ex-communes. Didier Boillat est ainsi passé ceinture noire dans l'art d'harmoniser : du règlement sur les finances aux grilles salariales, en passant par le statut du personnel, notre commune dispose désormais de bases unifiées, cohérentes et solides, pour affronter ses prochains défis, et c'est aussi grâce à lui.

*Innovant.* Didier, c'est également un esprit innovant. Les habitudes, les « On a toujours fait comme ça ! » ou « Ce n'est pas possible ! » ne le séduisent que très peu. Application citoyenne, Smart City, Tour du Fantastique sont quelques dossiers dans lesquels il s'est investi sans compter.

Et sans minimiser son action dans les autres services de son dicastère, c'est certainement dans ces projets technologiques orientés vers l'avenir que Didier Boillat s'est le plus épanoui.

*Fédérateur.* Beaucoup de projets portés par lui n'auraient pu voir le jour sans des partenariats hors administration communale : on pense, notamment, à l'Université de Neuchâtel, Microcity et la Nouvelle politique régionale. Cette faculté de « penser partenariat » et convaincre diverses entités est également l'une des qualités de Didier Boillat.

*Réformateur.* Didier Boillat, c'est un peu notre Guillaume Farel dans ses efforts de moderniser et d'améliorer l'efficacité de l'administration. Heureusement, ses prises de position n'ont pas provoqué les émeutes du rûche de Farel à la Collégiale en 1530.

Le processus est bien avancé, et le groupe PLR attend avec impatience les résultats qui sortiront de ces groupes de travail. Mais les premiers efforts sont déjà à saluer : nous l'avons vu dans les comptes 2023.

Finalement, une des qualités qui m'a frappé, chez Didier Boillat, c'est la *résilience*. On sent cette forme de résilience qui est certainement liée à

son esprit d'entrepreneur. J'ai encore en tête sa déclaration publique peu après le deuxième tour :

« On me dit que la politique est injuste et ingrate. Ingrate peut-être, injuste non, car les urnes ont parlé, et c'est le choix du peuple. D'ailleurs, j'encouragerai toujours des personnes à s'investir en politique plutôt que de se plaindre et de rester passives. » Ce témoignage prouve une clairvoyance et une élégance qui font honneur à Didier Boillat.

Monsieur le Conseiller communal, Cher Didier, oui, notre commune aurait assurément pu et dû profiter davantage de tes compétences, en particulier dans les projets technologiques d'avenir.

Nous sommes toutefois persuadés que tes compétences professionnelles et personnelles sauront être utiles dans le tissu économique, privé ou public, ici ou ailleurs. Ou, qui sait, en politique...

La politique communale post-fusion et, plus globalement, la Commune de Neuchâtel te doivent beaucoup. Didier : merci, merci et merci.

*[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]*

**M. Didier Boillat**, conseiller communal sortant, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Peut-être en préambule : on m'a dit réservé, je vais essayer de l'être un tout petit peu moins. Je vais peut-être être un tout petit peu piquant, mais j'espère faire preuve du respect nécessaire.

Tout d'abord merci pour les mots qui m'ont été adressés, qui me touchent énormément.

Ce discours, qui marque la fin de mon activité de conseiller communal au service de notre magnifique commune, a été, pour moi, l'un des plus difficiles à écrire de la législature.

Alors oui, il y a une certaine charge émotionnelle à quitter l'un des plus beaux métiers du monde, même s'il s'agit aussi de l'un des plus difficiles, de par l'engagement physique et mental qu'il réclame. Quitter des collaboratrices et des collaborateurs motivés et engagés, quitter mes collègues et ami-e-s du Conseil communal, les discussions enrichissantes dans les commissions ou lors des Conseils généraux, et devoir lâcher mes projets en cours et à venir n'est pas facile.

Mais la difficulté de ce discours vient surtout d'une multitude de questionnements.

Puis-je faire preuve d'humour, au risque de remettre en cause l'institution et le moment présent ? A ce sujet, j'en profite pour saluer la personne qui



a écrit au secrétariat de mon parti pour se plaindre de la couleur rose de mon pull lors d'une des dernières séances du Conseil général, estimant qu'elle était indigne de l'institution que je représentais. [*Ndlr : rires de l'assemblée*] J'espère d'ailleurs qu'elle suit les débats en ce moment... Eh oui, être conseiller communal, c'est renoncer à une partie de votre vie privée, et être scruté et jugé en permanence.

Autre questionnement : puis-je émettre quelques critiques ou vais-je passer pour un mauvais perdant, aigri par sa non-réélection ? Rassurez-vous, je n'en ferai que deux, et je m'excuse par avance d'être un tout petit peu piquant, mais j'espère avec bienveillance.

Mon engagement politique a vraiment commencé le jour où, venant de m'installer à Corcelles-Cormondrèche, j'ai découvert que les autorités de l'époque projetaient de rénover les vestiaires du terrain de football pour le double du prix de la maison mitoyenne que nous venions de construire. Il faut ajouter à cela que Peseux en faisait de même, et que cela se passait peu avant le premier vote sur la fusion. Comment pouvons-nous arriver à de tels coûts ? J'avoue que, même après 8 ans d'exécutif, je n'ai pas encore tout à fait la réponse. Quoique, le prix des pavés que nous posons çà et là est déjà probablement un indice.

Deuxième remarque : j'ai récemment appris que l'on pouvait entrer par effraction dans un bâtiment vide ou peu utilisé de la Ville et se retrouver avec un contrat de prêt à usage. Je dois dire que je me vois assez bien occuper la Villa Lardy si je devais avoir besoin de locaux dans le cadre de ma future activité professionnelle.

Enfin, puis-je donner quelques conseils aux nouvelles et nouveaux élus, ou est-ce déplacé ? Plutôt que de conseils, je préfère vous faire part de quelques réflexions.

Tout d'abord, une certaine crainte de voir, partout autour de nous, le monde politique se polariser dans des attitudes presque irréconciliables. Nous vivons des temps incertains, et de nombreuses peurs resurgissent, poussant les individus à s'isoler et à craindre l'avenir.

Ensuite, mon dépit de voir à quelle vitesse notre société devient égoïste, à quel point l'intérêt individuel semble prendre le pas sur l'intérêt collectif, quand on ne prend pas un pseudo-intérêt collectif comme prétexte pour faire passer ses intérêts personnels avant tout.

Malgré cela, je garde confiance, et je veux dire à toutes celles et à tous ceux qui nous suivent, à quel point l'administration et les politiciens s'engagent pour le bien commun, à quel point les projets sont réfléchis, chaque décision étant pesée et soupesée, cheminant des spécialistes de notre administration vers le Conseil communal et, à travers diverses commissions, vers le Conseil général. Le dialogue et la co-construction

sont toujours la meilleure solution ! J'ai pleinement confiance dans le fait que les nouvelles autorités poursuivront sur cette voie-là.

Pour conclure, sachez que mon respect de notre démocratie, de notre système politique et de nos institutions ressort renforcé par mon passage à l'Exécutif de la Commune de Neuchâtel. Ce fut un privilège de servir les citoyennes et les citoyens et un honneur de servir nos institutions.

Je vous souhaite à toutes et tous plein succès. Vive la Commune de Neuchâtel, vive la République neuchâteloise et vive la Suisse !

*[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]*

**Mme Claire Hunkeler**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Monsieur le Conseiller communal Moruzzi,  
Cher Mauro,

Durant cette législature, tu es parvenu à mener à terme un nombre conséquent de dossiers dans le dicastère qui est le tien, et dans lequel tu sembles avoir eu beaucoup de plaisir.

Le groupe socialiste a apprécié ta force de conviction, ton ouverture au monde, ta sincérité et ton aisance dans les contacts humains. Ta recherche incessante et tenace de compromis entre les groupes politiques, ta politique orientée solutions ont permis de faire avancer les dossiers qui te tenaient à cœur, notamment ceux en lien avec le climat et la mobilité.

Nous te remercions sincèrement pour ton travail et te souhaitons de continuer à porter les passions qui te sont chères.

Monsieur le Conseiller communal Boillat,  
Cher Didier,

Je suis heureuse que ce soit à moi de t'adresser ces quelques mots au nom du groupe socialiste. J'ai tellement d'anecdotes à raconter à ton sujet. Mais ce n'est pas le lieu. De plus, nous avons convenu que ce qui se disait dans la salle du Conseil communal de Corcelles-Cormondèche – celle avec sa jolie table ovale et sa sonnette accrochée au-dessous, vers la place de la présidence, sonnette que l'on pouvait faire retentir pour calmer ou clore les débats – resterait dans cette salle. Zut.

On peut tout de même dire que le saut dans la crise Covid et sa gestion ont constitué un gros chapitre de la législature précédente, où nous alternions les prises de décisions et la mise en application de ces décisions, en allant poser, par exemple, des rubalises à différents endroits de la commune.

Au niveau de ton fonctionnement, je sais qu'avant de te faire une opinion et d'agir, tu aimes étudier attentivement les dossiers, te les approprier dans leurs moindres détails. Tu es une personne au tempérament ouvert et pas du tout dogmatique, ce que le groupe socialiste apprécie particulièrement. Ce non-dogmatisme t'amène en même temps à aimer les grosses voitures – dont on taira le nom ici – *et* à apprécier le vélo électrique et les balades dans la nature. Tu restes proche des gens, à leur écoute, et ton éditorial dans le dernier N+ le relève : tu aimes amener les personnes à s'intéresser à ce qui les entourent, notamment à ce qui se passe dans la commune de Neuchâtel.

Cher Didier, au nom du groupe socialiste, je te remercie pour le travail que tu as effectué avec conviction et passion, et te souhaite le meilleur pour la suite, notamment de trouver de nouveaux défis à relever, car tu adores les défis.

Monsieur le Conseiller communal Facchinetti,  
Cher Thomas,  
Très cher camarade,

Tu as décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat au Conseil communal.

Tu as porté haut les couleurs du parti socialiste pendant de nombreuses années, pour la plus grande fierté de celui-ci.

Tu t'es engagé avec motivation depuis 1997, d'abord comme conseiller général de l'ancienne Ville de Neuchâtel – et tu as été président du Conseil général de 2011 à 2012 – puis, depuis 2012 à ce jour, comme conseiller communal. Et tu as été trois fois président de ce Conseil communal.

Eh bien, tu n'as pas à rougir de ton bilan politique. Quelles réalisations retenir ici, parmi les dizaines d'impulsions que tu as données à la politique de notre commune ? J'ai dû faire un tri drastique et n'en retiendrai que quelques-unes dans les cinq domaines dans lesquels tu as le plus œuvré.

Tout d'abord, celui de la *cohésion et de l'action sociale*, où l'on retrouve ta patte pour le vivre-ensemble. Tu as créé le Prix de la citoyenneté, développé la Fête des voisins, créé une politique d'intégration, d'inclusion interculturelle – notamment pour les communautés issues de la migration, les jeunes, les plus démunis – installé des œuvres artistiques dans l'espace public – comme le rhinocéros, la bufflonne et les loups de Rivalta – travaillé sur les marques mémorielles publiques – par exemple, autour de « Neuchâtel, empreintes coloniales » – et l'inclusivité dans l'espace public, avec les places dédiées à Tilo Frey et Agota Kristof.

Le domaine de la *culture*, ensuite, avec le développement du Jardin botanique, l'extension du NIFFF dans la zone piétonne, le projet de regroupement des bibliothèques et le lancement de la rénovation du Collège latin, la mise en œuvre d'un pourcentage artistique et la réforme de l'affichage en 2023.

Le domaine du *tourisme*, avec la création de Chocolatissimo et l'engagement d'une déléguée au tourisme en 2014.

Le domaine du *sport*, avec l'extension des places et équipements de sports populaires et urbains en libre accès en 2012.

Et enfin, le domaine *démocratie et participation* : là encore on reconnaît ta patte du vivre-ensemble, avec l'important soutien de la commune au tissu associatif et la mise en œuvre des assemblées citoyennes.

J'ai dû faire un tri gigantesque – timing oblige – car, vraiment, tu n'as pas chômé.

Pour ma part, c'est depuis 2012 que je te connais. Et, dès 2016, nous avons travaillé ensemble lors de très, très nombreuses séances, pour rêver et construire cette fusion des quatre communes.

J'ai alors découvert comme tu sais avancer avec tact et doigté pour trouver un compromis rassembleur, en évitant les épines. Tu ne vois pas rouge, malgré ta couleur politique. Ton respect des minorités, chevillé au corps, fait que tu comprends bien l'enjeu que la Ville ne mange pas les villages, qu'il ne s'agit pas d'une absorption, d'une annexion, mais bien d'une co-construction, et qu'il convient de trouver un chemin commun, respectueux de tous et toutes.

Car tu es un homme hyper respectueux. J'ai glané autour de moi des pétales te décrivant. Les voilà, accroche-toi pour ne pas t'envoler : on apprécie ton calme olympien, ton verbe magnifique, ta classe à l'italienne, ton côté gentleman, ton amour immense pour ta ville, ta persévérance tranquille, ton attention perpétuelle pour les personnes touchées par la précarité, tes actions en faveur de la migration et l'éclairage que tu en donnes pour que l'on perçoive tout ce que les migrant-e-s nous apportent, ton mouvement des mains qui appuie tes paroles, ta capacité à vraiment *écouter* ce que l'on te dit, à créer le dialogue entre les personnes.

Il y a 20 ans, on faisait des commentaires sur l'habillement des femmes politiciennes, avant même de parler de leur bilan ou de leurs compétences. Ici, comme on arrive peu à peu à une relative égalité, je me permets, cher Thomas, de parler – et j'espère du fond du cœur que tu ne m'en voudras pas – de tes tenues vestimentaires. [*Ndlr : rires de l'assemblée*]

Quel bonheur de te voir arriver en séance bien vêtu, toujours élégant, avec des tenues impeccables. Tu oses l'originalité des couleurs, des assemblages, des tissus. Même le choix des chaussures est soigné. Quelle classe, quelle élégance ! Et tu portes même les couleurs de ton parti jusque dans tes chaussures, qui sont parfois rouges.

De caractère agréable, on peut dire que tu es un camarade avec lequel il fait bon débattre, réfléchir, échanger, sur tous les sujets.

Monsieur le Conseiller communal, cher camarade, cher Thomas, c'est avec une immense gratitude que le groupe socialiste te remercie pour ton engagement sans faille durant toutes ces années, au service du bien commun dans le sens de l'idéal socialiste. Nous lèverons un verre – de *rouge*, bien sûr – à ta santé, dès que possible.

[*Ndlr : applaudissements de l'assemblée*]

**M. Thomas Facchinetti**, conseiller communal sortant, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- « Les feuilles Qu'on foule, Un train Qui roule, La vie S'écoule », écrit Guillaume Apollinaire. Et la vie, en effet, s'écoule, et je prends ce soir, pour la dernière fois, la parole devant ce plénum. Et c'est pour moi comme un printemps joyeux, au seuil de l'été.

La Ville de Neuchâtel m'accompagne depuis mon enfance, et j'ai eu la chance de l'accompagner, à mon tour, depuis 1997, comme conseiller général, chef de groupe, président du Conseil général et, enfin, conseiller communal, depuis 2012.

Vous me connaissez, les élus de droite me l'ont reproché parfois : indocile à l'austère étroitesse des carcans comptables, trop généreux avec les facéties de la création artistique, prompt à défendre les soutiens à la culture et volontiers disert dans la défense de l'émancipation sociale. Ce soir – vous m'en remercieriez toutes et tous, sans doute – je vous épargnerai une liste à la Prévert des impulsions et réalisations initiées dans mes fonctions, que j'ai exercées en ville, pour la Ville, pour ses citoyens et citoyennes, surtout.

Cependant, il y a une chose que j'aimerais souligner. Je n'ai jamais cessé de placer mon action et mon engagement sous la lumière de principes, intangibles à mes yeux.

Il y a d'abord l'écoute des gens. Et c'est capital en démocratie. Le 13 mai 2012, la participation au scrutin de mon élection était de 29,55 %. Elle n'était guère plus élevée en cette année 2024, et cela nous donne à toutes et à tous une immense responsabilité.

Si une partie de la population ne s'exprime pas – ou ne s'exprime plus – dans les urnes, elle n'en est pas moins muette. Nous devons l'entendre quand elle parle, et là où elle parle. Cela passe par les associations et groupements de la société civile et des quartiers, riches de diversité, et dont j'ai pris grand soin. Par le Parlement et le Conseil des Jeunes, dont j'ai soutenu et encouragé le travail. Par les assemblées citoyennes, enfin, créées dans le sillage de la fusion communale, et que les futures autorités communales pourront sans doute encore pleinement valoriser.

Au-delà de l'écoute, il y a aussi le respect. Le respect dû inconditionnellement à chaque personne, d'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit. La dignité humaine, sa défense, sa promotion ont été – et demeurent – à mes yeux des phares politiques majeurs dont l'éclat ne doit jamais cesser de briller pour notre Ville et ses autorités.

Cela signifie que nous devons, quelle que soit la place que nous occupons, agir sans cesse en faveur de l'émancipation, de la liberté, de la pleine égalité de nos concitoyennes et concitoyens.

Mon attention constante, au cours des ans, a toujours été de renforcer la cohésion sociale par le renforcement de l'insertion professionnelle, par l'intégration permanente interculturelle – qui m'est particulièrement chère – par un soutien accru aux associations actives auprès des personnes au chômage ou en situation de précarité sociale. J'ai donc cherché à renforcer cette cohésion dans le sens d'une plus grande justice sociale.

Parce que je crois, avec Edgar Morin, qu'une société harmonieuse trouve ses racines dans un contrat social solidaire, émancipateur des entraves à la liberté, ambitieux dans le partage inclusif du bien-être, et pleinement respectueux de la biodiversité du monde vivant. Autrement dit, à mes yeux, nulle paix entre les peuples, nulle concorde avec la nature ne sont possibles sans une justice sociale dans le monde des vivants.

Mais un contrat social, pour être solide et pérenne, doit se bâtir sur une histoire, elle-même solide et solidement assumée. Neuchâtel a mené courageusement, au cours de ces dernières années, un travail de fond sur son passé et le passé de ses figures marquantes, notables célèbres, mais aussi personnalités emblématiques, méconnues ou oubliées.

L'avenir, c'est aussi la mémoire. Le travail mémoriel mené sous mon impulsion est un petit morceau d'avenir que nous avons fabriqué tous ensemble – ou même plutôt réanimé – pour Neuchâtel.

Grandes absentes de l'espace public mémoriel, la place des femmes prend *enfin* son envol, avec des emplacements publics à leur nom. Les récentes notices biographiques de 50 femmes – menées avec ma collègue en charge de la famille et de l'égalité – reflètent une grande

diversité de parcours. Ces notices leur rendent hommage, via différents supports de communication de la Ville, en attendant de leur dédier, à tour de rôle, d'autres marques de reconnaissance publique.

J'ai vécu dans un Conseil communal à majorité féminine pour la première fois de son histoire, avec Mmes Loup, Gaillard et Blétry-de Montmollin. La prochaine législature servira, je l'espère, à nouveau de modèle à toutes les femmes de cette ville. L'équilibre politique, c'est quand tout le monde jouit des mêmes chances devant l'électorat.

Pablo Neruda, mort au Chili, probablement assassiné par une dictature, a dit : « Ce n'est qu'au prix d'une ardente patience que nous pourrons conquérir la cité splendide qui donnera la lumière, la justice et la dignité à toute personne. Ainsi la poésie n'aura pas chanté en vain. »

Ces paroles, je les fais miennes, parce que je suis intimement convaincu que la réelle force de l'Etat, d'une collectivité publique, est simplement de servir le bien commun, la liberté, la solidarité de chacune et chacun envers tout le monde.

Cela passe évidemment par les institutions – j'en ai parlé – par l'égalité, j'en ai parlé aussi. Cela passe par la culture, et par un accès possible pour toutes et chacune, aux musées, à l'art, à la musique, au théâtre, au cinéma, bref, à la création sous toutes ses formes.

Au cours de ces années, j'ai voulu libérer les imaginaires des Neuchâteloises et des Neuchâtelois, soutenir plus et mieux les artistes, donner à leurs œuvres des écrans muséaux rénovés, élargis, enrichis, ouvrir plus grand encore les portes de ces musées à toute la population.

La culture, en ville de Neuchâtel, est une alchimie très subtile et méticuleuse, dans son affichage public, comme dans son existence. Faire connaître l'extraordinaire dynamisme culturel de Neuchâtel et en soutenir les réalisations, comme les artistes, a été, pour moi, une priorité, même – et peut-être surtout – en temps de pandémie.

Le vivre-ensemble passe inévitablement par là, par ce sentiment d'appartenance commune à une société qui défend des valeurs universelles, des valeurs à partager, soucieuse aussi de la vie et de sa biodiversité à laquelle l'humain participe tout en y étant soumis.

Devant une expo du Musée d'ethnographie, face aux automates de Jaquet-Droz, dans les champs du Jardin botanique, sous les yeux d'un platéosaure au Muséum d'histoire naturelle, assis dans l'un des théâtres de la cité, au NIFFF ou dansant à Festi'neuch et à la Case à Chocs, devant les nombreuses sculptures qui ornent nos rues, nous sommes un peu, et chacun, partie de cette culture urbaine. Nous sommes chacune et chacun égaux, et c'est irremplaçable. Notre culture, diverse, multiple, inclusive, ouverte et joyeuse, c'est, à la fin, notre visage. Et c'est un beau visage.

En réalité, j'ai voulu, dans cette ville, à la manière de Rimbaud, « tendre des cordes de clocher à clocher, des guirlandes de fenêtre à fenêtre, des chaînes d'or d'étoile à étoile ». J'espère y avoir contribué et que nos concitoyennes et concitoyens puissent, à l'avenir, encore s'enrichir ensemble de la beauté, des idées, des pensées mises en scène dans nos musées, dans nos rues, dans nos salles.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis, René Char – encore un poète – a écrit : « Il n'y a que deux conduites avec la vie : ou on la rêve ou on l'accomplit. » Depuis 1997, vous m'avez permis d'accomplir une vie de rêve. Vous m'avez offert, de concert avec la population neuchâteloise, d'accomplir une partie de ce dont je rêvais.

J'espère sincèrement avoir fait honneur à votre confiance. Je vous dois, dans tous les cas – comme à chaque Neuchâteloise et Neuchâtelois, comme à ma famille et à mes proches – une infinie reconnaissance. L'expression de ma gratitude s'adresse aussi, en particulier, à mon parti politique, qui m'a lancé et soutenu dans mon engagement socialiste à l'Exécutif de Neuchâtel.

J'aimerais aussi souligner toute mon estime et ma considération pour les collaboratrices et collaborateurs de mon dicastère et de l'administration communale, qui remplissent leurs fonctions professionnelles avec beaucoup de compétences et un réel sens du service public. Une mention particulière pour mon secrétariat de direction et mon secrétaire général, qui sont d'une efficacité à toute épreuve, et qui sont des personnes de très, très grande valeur.

Je tiens enfin à exprimer mes remerciements et ma sympathie à mes estimés collègues du Conseil communal, actuels et anciens – et mes vœux s'adressent aussi aux futurs – pour leurs qualités humaines, leur sincérité et le grand dévouement dans leur engagement exigeant en faveur du bien commun.

Donc, merci, merci absolument de tout le fond de mon cœur. En un mot : merci !

*[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]*

**M. Mauro Moruzzi**, président du Conseil communal, déclare :

- Cette fois, c'est promis, ce sera ma dernière intervention. Je la ferai spécialement longue *[Ndlr : rires de l'assemblée]* pour honorer les nécessités du développement durable et, en particulier, de l'énergie renouvelable, que l'on peut récupérer des flots de mon éloquence...

*[Ndlr : M. Moruzzi s'est levé et se tient au bout du banc du Conseil communal]* J'ai choisi de me déplacer un tout petit peu pour regarder dans



les yeux celle qui, aujourd'hui, vit un moment quand même assez particulier. Je ne sais pas quand c'est arrivé la dernière fois, je ne sais pas si c'est arrivé, mais j'imagine que oui, une fois ou l'autre : elle va passer du perchoir pour prendre place sur les sièges qui sont devant elle – elle va un petit peu descendre, en fait – le jour après avoir quitté ses fonctions au perchoir du Conseil général.

D'abord, félicitations, Madame la Présidente du Conseil général, pour votre élection, mais c'est surtout votre année présidentielle qu'il s'agit d'honorer ce soir. Avant de le faire, vous me permettrez d'honorer d'autres personnes qui sont dans la salle, dont on a peu parlé ce soir – voire pas du tout – et que je ne suis pas encore tout à fait sûr d'avoir toutes comptées précisément.

Si mon compte est bon, il y a, dans cette salle, en comptant celui qui va devenir ancien dans quelques jours – et un peu plus si l'on se compte nous trois – [*Ndlr : M. Moruzzi désigne les deux autres conseillers communaux sortants*] neuf anciens conseillères et conseillers communaux des différentes communes qui ont œuvré dans ce Conseil général.

J'aimerais vous exprimer aussi, au nom du Conseil communal, toute notre gratitude pour la longueur de votre engagement, à la fois à l'exécutif et, pour une bonne partie d'entre vous, de retour au législatif. Je crois que vous avez amené beaucoup à la qualité des débats, et – comme cela a été dit tout à l'heure par Jacqueline Zosso – cela a permis d'assurer que la continuité du travail – qui avait été bien fait – soit garantie, avec un œil très attentif pour chacun de nos villages.

Je reviens à notre présidente. Présidence impeccable, grâce aussi à la discipline légendaire des membres du Conseil général. Peut-être également grâce à l'œil et à la vigilance de notre vice-chancelière préférée, Evelyne Zehr – dont le sourire est toujours là, toujours encourageant – discrète, mais d'une efficacité redoutable, fiable, intransigeante quand il y a la moindre erreur qui menace ! Comme tout à l'heure, quand on a failli se tromper, pour savoir quel était le premier groupe qui devait s'exprimer. J'aimerais profiter de cette occasion pour la remercier également et lui souhaiter une bonne santé. Il y a eu quelques petits dérapages dernièrement, mais qui n'ont en rien entaché sa bonne humeur, ni sa vaillance.

J'en reviens à la présidente. En faisant le calcul, je n'ai trouvé que deux petits cailloux dans ses souliers. Tout à l'heure, j'en ai repéré un troisième, mais elle a réussi à le corriger ce soir-même.

Le premier de ces deux cailloux est la crainte des embouteillages. Vous me direz que, pour quelqu'un qui a passé 30 ans de sa vie à Pro Velo et

qui en est fondatrice, cela paraît un peu particulier. En fait, ce sont des embouteillages de rapports : des rapports du Conseil général. Cela a été une hantise de savoir où l'on arriverait, que l'on n'y arrive plus à un certain moment.

Nous avons même agendé une séance supplémentaire. Finalement, piteusement, il avait fallu y renoncer, car – il faut le dire – le Conseil communal avait été d'une telle efficacité qu'il avait amené tous ses rapports. En plus, il avait répondu à toutes les injonctions – ces fameux objets B) – dont vous savez, avec toute la sagacité et la perspicacité qui animent un législatif, alimenter les soirées un peu oisives du Conseil communal.

Aujourd'hui, franchement, si vous faites la statistique, je pense que rarement un Conseil communal aura réussi à autant vider le pipeline. Cela donnera d'excellentes idées, dès le 1<sup>er</sup> juillet, aux nouveaux qui attendent avec impatience, et aux anciens qui ont déjà beaucoup apprécié ces exercices.

Deuxième petit caillou, minuscule : la crainte de l'assoupissement dans la salle. Nous l'avons déjà beaucoup évoqué ce soir : les réponses interminables ou les prises de parole qui n'en finissent plus, les logorrhées... Quand vous êtes poli, vous dites : « La magnifique aisance, cette éloquence... Mais qu'est-ce qu'il nous a fait ch... – pardon ! – qu'est-ce qu'il nous a ennuyés ! On s'est endormis... »

Mais une suggestion, peut-être, bien que le futur président, Pierre-Yves Jeannin, ne soit pas là, mais le futur Bureau, oui : si vous essayiez de suggérer, très poliment bien sûr – car des gens pourraient quand même se vexer – de diminuer un tout petit peu la quantité de questions posées en plénum au Conseil communal, les réponses seraient peut-être un peu moindres, un peu plus rapides. Mais ce n'est pas gagné, je vous le concède.

Le troisième petit caillou, c'était qu'elle a eu beaucoup de peine à prononcer mon prénom et mon nom – ce n'est pas facile – en confondant un peu les deux. Mais elle y est arrivée : la dernière fois, c'était impeccable.

Alors pour tous ceux qui hésiteraient encore, je le dis une fois, comme je l'ai expliqué à la salle des pas perdus tout à l'heure : *Maurus*, en latin, est l'habitant de la Mauritanie, c'est-à-dire, étymologiquement, le Maghrébin.

*Moruzzi*, c'est la même chose. Mes parents n'ont pas été très originaux quand je suis né, ou bien ils n'y ont simplement pas pensé, car ils n'avaient pas les notions d'étymologie. Cela veut dire la famille des « petits Maures ». En somme, les « petits bronzés » ou les « petits noirs ». C'est un peu cela.

Donc maintenant, vous savez : il y a les deux choses dans mon nom, mais cela veut dire deux fois la même chose. Je suis un petit noiraud, même si cela commence à ne plus tellement se voir...

Madame la Présidente, il ne me reste plus qu'à vous féliciter, vous remercier, vous souhaiter bonne chance dans la descente du petit étage qui sépare le perchoir du banc du Conseil communal.

Je profite aussi de l'occasion pour féliciter et saluer tous les membres du Conseil général qui ne seront plus dans cette instance – qu'ils l'aient choisi ou non – à la prochaine échéance, et tous ceux qui vont y entrer. Quelques-uns viennent déjà faire leur apprentissage depuis une ou deux séances, pour voir comment cela se passe. J'espère que nous ne les avons pas trop dissuadés. Mais je crois que c'est allé.

Pour favoriser le passage, quelques petites douceurs – qu'il n'est pas interdit de partager – pour vous permettre de profiter encore des 20 derniers jours qui vous restent là, et des 4 années qui vous attendent dans vos prochaines fonctions. Bravo, Johanna Lott Fischer.

[Ndlr : *M. Moruzzi remet une boîte de chocolats à la présidente sous les applaudissements de l'assemblée*]

**Mme Johanna Lott Fischer**, présidente du Conseil général, déclare :

- Merci beaucoup, *Mauro*. [Ndlr : *la présidente prononce lentement /mauRo/*] Vous dites tous « Moro » [Ndlr : */moRo/*], mais je parle italien, donc je dis *Mauro*.

Merci aussi pour les chocolats. Je connais déjà quelqu'un au fond de la salle qui sera très heureux de les partager avec moi...

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en dernier – enfin je peux parler ! – à cette dernière séance de cette dernière année de législature 2021-2024. Je vais vous en faire un petit résumé personnel : en plongeant dans mes notes, j'ai vu comme le temps passe, et comme on oublie vite.

Après 39 séances en plénum, 152 séances de commissions, la lecture de 2'670 pages de rapports et de 3'675 pages de budgets et de comptes, le dépôt de 11 motions, 5 postulats, 44 interpellations, 28 questions d'actualité, 6 propositions et 2 résolutions, nous arrivons à la fin de cette législature, qui est historique à plusieurs titres.

D'abord, il s'agissait de la première législature post-fusion. Nous avons eu la chance d'assister, non pas à la naissance de la commune fusionnée – car celle-ci a eu lieu le 25 octobre 2020 – mais aux premiers pas de ce bébé.

Qui dit joies de s'occuper d'un nourrisson dit aussi peines : les rapports qui présentaient la mise en commun de nombreux règlements des quatre

anciennes communes n'ont pas toujours été simples à comprendre, ni vraiment passionnants à lire.

Par contre, participer, par exemple, à l'établissement d'un nouveau statut du personnel – qui ne réunit pas simplement les règlements des anciennes communes, mais qui introduit de nouveaux concepts et une équité de traitement dans tous les services – a été très intéressant. De même, concevoir un règlement pour les premières assemblées citoyennes – mesure phare dans le Livre blanc de la fusion – a été un travail novateur très intense. Après la tenue des premières assemblées, nous devons passer ce bébé au nouveau Législatif, qui décidera comment répondre aux très nombreux mandats déposés par les citoyens.

Ensuite, cette législature – écourtée de six mois – a été marquée par la pandémie. Vous rappelez-vous que nous nous sommes d'abord réunis, éparpillés, dans la salle du Grand Conseil, masqués, de telle façon que nous avons dû mettre des badges avec nos noms, car la présidente ne pouvait nous reconnaître qu'à la couleur de nos yeux ou à notre coiffure ?

Quel soulagement quand nous avons enfin pu intégrer cette belle salle magnifiquement rénovée de l'Hôtel de Ville, en octobre 2022. A l'exception de nos « excursions » dans les anciennes localités pour y tenir des séances, ce qui nous a permis de connaître un peu mieux le territoire de la nouvelle commune.

Les séances de commissions en téléconférence n'ont pas non plus beaucoup aidé à faire connaissance entre nous. Peut-être les contacts ont-ils été plus intenses une fois que nous avons pu nous rencontrer pour de vrai, parce que j'ai l'impression – en tout cas en ce qui me concerne – que nous nous connaissons depuis toujours.

Enfin, cette législature a été marquée par les travaux pour la révision du PAL, qui définira le visage de notre ville pour les prochains 25 ans. Il devra aussi rendre notre ville plus résiliente face aux changements climatiques en cours, qui, selon les dernières informations, s'accélèrent beaucoup plus vite que prévu. Là aussi, le Conseil général fraîchement élu sera appelé à finir le travail en cours.

Il me reste à vous remercier pour tout le travail effectué pour notre Ville, qui ne trouve malheureusement pas toujours la reconnaissance – ou même l'intérêt – de nos concitoyennes et concitoyens.

Pour celles et ceux qui arrêtent leur mandat aujourd'hui, je leur souhaite une bonne retraite politique – vécue avec la satisfaction d'avoir œuvré pour le bien commun – et de découvrir avec contentement, çà et là, la réalisation d'un projet que nous avons voté pendant cette législature. Et pour les autres, je leur dis à *bientôt*.

Je n'aimerais pas terminer cette année de présidence, très riche en rencontres, sans remercier très chaleureusement la Chancellerie pour son soutien dans mes tâches, spécialement Evelyne Zehr. Qu'aurais-je fait sans elle ?

Je pense que nous avons assez travaillé pour ce soir, pour cette législature, et nous nous arrêterons ici. Un apéro sera servi dans la salle de la Charte. Santé !

*[Ndlr : applaudissements de l'assemblée]*

La séance est levée à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,	Le secrétaire,
Johanna Lott Fischer	Marc Rémy

La rédactrice du procès-verbal,  
Evelyne Zehr, vice-chancelière

